
C 2007/7 B Réponse de principe de la Direction

Note d'information 2: Réalisations techniques récentes

1. Ce document présente quelques-unes des réalisations techniques que l'Organisation a obtenues pendant les derniers exercices biennaux. Des informations plus détaillées ont été fournies aux Membres, en particulier dans le cadre de la série de Rapports sur l'exécution du programme.

Il porte donc sur les travaux relatifs aux domaines suivants:

- agriculture et protection des consommateurs;
- questions économiques et sociales;
- pêches et aquaculture;
- forêts;
- développement durable, gestion des ressources naturelles et environnement;
- diffusion des connaissances;
- évolution du programme de terrain et appui à l'investissement.

2. En outre, le document illustre certaines des principales actions du Secrétariat engagées pendant la même période, et concernant:

- l'attention accordée à l'établissement des priorités;
- l'attention accordée au renforcement de la multidisciplinarité.

A. AGRICULTURE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Production végétale et protection des plantes

3. Un processus participatif partant des pays, visant à évaluer les *Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (RPGAA) aux niveaux national, régional et mondial, a abouti à la publication, en 1996, du premier rapport complet sur l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et à l'adoption du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* par 150 pays. Ce cadre a jeté les bases de l'achèvement d'un processus de négociation dans le cadre de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et de l'adoption du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture par la Conférence de la FAO, le 3 novembre 2001. À ce jour, le nombre total de parties contractantes au Traité s'élève à 116. Depuis 2001, plus de 60 pays ont participé au suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, afin d'établir des mécanismes de partage des informations sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de faciliter les processus de prise de décision et de renforcer les partenariats entre parties prenantes qui conservent et améliorent ces ressources afin fournir des cultivars améliorés aux agriculteurs. La FAO a également été le fer de lance de la création, respectivement en 2004 et 2005, du Mécanisme de facilitation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial et du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, éléments importants de la stratégie de financement du Traité.

4. La sécurité alimentaire étant étroitement liée à la disponibilité de semences de qualité pour les agriculteurs, la FAO a aidé au *développement du secteur semencier* en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe orientale. Des réformes des politiques semencières nationales ont été entreprises (Angola, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Gambie et Burkina Faso), les systèmes semenciers nationaux, et notamment la production semencière communautaire, ont été renforcés (Sierra Leone, Libye, Cameroun, Nigéria, Angola, Soudan, Lesotho, Éthiopie, Malawi, Tanzanie, Mozambique et Mali) et l'assistance sous forme de semences et le relèvement ont été assurés (Libéria, Soudan, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Burundi, Afghanistan, Iraq et Haïti). À l'échelle régionale, les efforts sont axés, en

Afrique et en Asie centrale, sur l'harmonisation des dispositions et règlements semenciers afin de faciliter les déplacements transfrontaliers de semences et d'accroître la disponibilité de semences de qualité.

5. L'*Initiative pour la fertilité des sols* a été lancée au Sommet mondial de l'alimentation en partenariat avec la Banque mondiale et la société civile et elle a débouché sur des actions visant à améliorer la fertilité des sols dans divers pays. Les trois Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique qui ont eu lieu par la suite ont abouti au Sommet de l'Union africaine sur les engrains et ensuite sur l'Alliance pour une révolution verte en Afrique.

6. La FAO a joué un rôle de catalyseur de premier plan dans la mise en place d'un réseau d'experts techniques qui assure la liaison à la fois avec les producteurs et les chercheurs, en vue de moderniser les *technologies horticoles*, en particulier les technologies des serres, et d'établir des directives de production rationnelles. Les pays ont été aidés à formuler des stratégies de développement de l'horticulture et à intégrer l'*agriculture urbaine et périurbaine* dans les programmes nationaux de sécurité alimentaire. De même, des réseaux à écologie spécifique (avec les associations locales d'agriculteurs, les institutions, les universités et les décideurs), les outils d'information et de sensibilisation et les activités spécifiques de terrain ont abouti à l'adaptation locale de *systèmes de culture/pâturage* (notamment l'avoine fourrager au Pakistan pour la production laitière, la production de pâturage pour l'alimentation des animaux en hiver en Mongolie et en Chine, les systèmes de culture/élevage fondés sur l'agriculture de conservation au Brésil et au Burkina Faso). L'Organisation a également joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'*agriculture de conservation* à l'échelle mondiale, et elle accueille le *Secrétariat de la Commission internationale du riz*.

7. Le Programme *EMPRES - Ravageurs et maladies des plantes* a contribué à abaisser le risque d'apparition de situations d'urgence dues aux organismes nuisibles aux végétaux et à des foyers de maladies. Il a atténué les effets de l'invasion acridienne en 2003-2005, faisant la preuve de l'efficacité et de la pertinence de ce système de prévention. Le programme EMPRES - Criquet pèlerin pour la région centrale (zones côtières de la mer Rouge) a œuvré en 2003-2005 à la prévention d'invasions pour un coût total de quelque 20 millions de dollars EU, tandis que dans la région occidentale, pour laquelle un programme EMPRES n'a été financé qu'en 2006, il a fallu plus de 300 millions de dollars EU pour obtenir le même niveau de prévention.

8. Le programme de *Protection intégrée* (PI), associé à l'approche des écoles pratiques d'agriculture, est devenu un mécanisme reconnu au plan international pour la formation des agriculteurs à la culture de plantes saines, dans le plus grand respect possible des écosystèmes agricoles.

9. Le *Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides* a été adopté en novembre 2002 dans sa version révisée, fournissant une norme à jour pour la gestion des pesticides, l'accent étant mis sur la réduction des risques et le développement de l'agriculture durable. Il est le texte de référence reconnu pour les bonnes pratiques de gestion des pesticides. La *Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international* a été adoptée en septembre 1998, est entrée en vigueur en février 2004 et compte aujourd'hui 117 parties. Cette Convention reflète le principe de la responsabilité partagée entre pays exportateurs et pays importateurs pour ce qui est de la gestion des substances dangereuses.

10. Le *Programme africain d'élimination des stocks de pesticides périmés*, créé en 2004, constitue un autre effort exemplaire de partenariat et de coopération entre donateurs, organisations techniques, ONG (Réseau d'action sur les pesticides – PAN), secteur privé et pays touchés pour éliminer les *pesticides périmés* et empêcher l'accumulation future de stocks.

11. La *Convention internationale pour la protection des végétaux* (CIPV) est la norme de référence sur les mesures phytosanitaires pour les échanges de tous les produits agricoles dans le cadre de l'accord SPS de l'OMC. Le texte révisé d'octobre 2005 confère à la CIPV un rôle officiel d'établissement de normes phytosanitaires internationales dans le cadre de l'OMC par

l’intermédiaire de la Commission des mesures phytosanitaires. Il y a actuellement 165 parties contractantes à la CIPV.

Production et santé animales

12. Le programme de la FAO relatif à la production et à la santé animales a été adapté à l’évolution rapide du contexte afin de permettre à la FAO de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial dans ce domaine thématique. Le programme a été conçu en liaison explicite avec les biens publics internationaux qui concernent le secteur de l’élevage, à savoir la réduction de la pauvreté, la durabilité de l’environnement et la santé publique. Cette réorientation thématique est allée de pair avec l’octroi d’une place croissante au rôle de catalyse, de coordination et d’émission d’avis sur les politiques de la FAO plutôt qu’à l’assistance technique, qui est maintenant assurée principalement par des fonctionnaires décentralisés. De surcroît, le programme élevage a particulièrement bien réussi à mobiliser un appui extrabudgétaire en faveur des activités essentielles de la FAO, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les maladies animales transfrontalières et les avis relatifs aux politiques en matière d’élevage.

13. En ce qui concerne la santé animale, le programme *EMPRES-Élevage* a contribué à freiner la propagation progressive des maladies animales dans le monde. La FAO a orchestré le Programme mondial d’éradiation de la peste bovine dans les pays d’Afrique et d’Asie, afin que soit déclaré l’état indemne de la maladie dans le monde entier pour 2010. La crise de la *grippe aviaire* a renforcé le partenariat entre la FAO, l’OIE et l’OMS grâce à de nouvelles initiatives conjointes telles que le Centre de gestion des crises-Santé animale, le réseau de Centres de référence OIE/FAO pour la grippe aviaire et l’établissement de Centres régionaux de santé animale en Afrique, au Proche-Orient et en Asie. La FAO, l’OIE et l’OMS gèrent conjointement le *Système mondial d’alerte précoce et d’action pour les maladies animales transfrontières* afin d’assurer l’état de vigilance de la communauté internationale en ce qui concerne les flambées internationales de maladies.

14. Pour ce qui est de la production animale, la FAO coordonne et supporte scientifiquement le processus intergouvernemental relatif aux ressources zoogénétiques, dont l’aboutissement est la Déclaration d’Interlaken de septembre 2007 adoptant le Plan d’action mondial pour l’utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques. En outre, la FAO a encouragé la contribution de l’élevage à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, notamment grâce à l’utilisation appropriée de petites installations de production et transformation du lait, d’élevage de volaille de basse cour en tant que point de départ du développement et moyen d’atténuer les effets des catastrophes naturelles touchant les communautés d’éleveurs. Une série de directives et de bonnes pratiques agricoles a été diffusée, au sujet des diverses espèces, des produits de l’élevage, des systèmes de production animale, des aliments pour animaux et de la sécurité sanitaire de ces derniers, des questions socioéconomiques, de parité hommes-femmes et de transformation productrice de valeur ajoutée.

15. La FAO est reconnue sur le plan international comme le chef de file pour l’analyse et les politiques du secteur de l’élevage, l’appui aux politiques d’élevage en faveur des pauvres dans les pays à faible revenu, la promotion de politiques visant à réduire l’impact du secteur de l’élevage sur l’environnement dans le monde et le soutien des programmes internationaux et nationaux de santé animale par une analyse des impacts socioéconomiques. L’analyse des politiques de l’élevage est partie intégrante du programme de production et de santé animales de la FAO, ce qui accroît la valeur et la pertinence des interventions à orientation technique. La FAO joue un rôle considérable en évaluant les incidences sociales, environnementales et sanitaires de la croissance rapide du secteur de l’élevage.

Infrastructures rurales et agro-industries

16. Des outils de gestion des connaissances tels que le Réseau d’information sur les opérations après récolte et le Centre d’apprentissage de finance rurale, ainsi que les nombreuses publications techniques, ont abouti à la constitution d’une communauté internationale des connaissances axées sur les agro-industries et les entreprises agricoles. La FAO a intensifié son

plaidoyer mondial en faveur de l'amélioration des approvisionnements alimentaires et de la distribution dans les zones urbaines, de la réduction des pertes après récolte et les changements de politique visant à promouvoir la participation du secteur privé aux services d'appui à l'agriculture. Le dialogue relatif à ces questions essentielles a également été appuyé par des *réseaux régionaux de finance rurale* (Associations régionales de crédit agricole) pour les *institutions de commercialisation* (Associations régionales de commercialisation) et pour les *machines agricoles*.

17. Le renforcement des capacités dans les pays en développement a été favorisé par la préparation de matériel didactique destiné aux formateurs de vulgarisateurs, de guides de commercialisation et de gestion des exploitations à l'intention des vulgarisateurs, d'orientations techniques à l'intention des décideurs et des gestionnaires sur les aspects des infrastructures de commercialisation, de publications relatives à l'élaboration de systèmes agricoles, à la collecte et à la diffusion d'informations et de « bonnes pratiques » sur certains aspects de la transformation des produits agricoles. Récemment, on a donné davantage d'importance au développement des *entreprises agricoles* et une série de publications relatives à la diversification des entreprises, à l'agriculture sous contrat, au crédit d'inventaire, à l'établissement de liens entre les agriculteurs et les marchés et à l'amélioration des prestations des chaînes de valeur. Les services de *vulgarisation en matière de gestion des exploitations et de commercialisation* ont été appuyés dans de nombreux pays par la préparation de matériel de formation et de vulgarisation, l'organisation d'ateliers en vue de recueillir les « bonnes pratiques » et les enseignements et par la conception et la mise en œuvre de plus de 30 projets de terrain. Ce matériel a ensuite été couramment utilisé par les ONG. Des travaux innovants ont été effectués, notamment la préparation de stratégies de mécanisation visant à améliorer la mise à disposition des agriculteurs d'intrants mécaniques. En ce qui concerne spécifiquement l'Afrique subsaharienne, cette activité est actuellement menée conjointement par l'ONUDI et la FAO.

18. La mise au point et la diffusion de technologies se sont par exemple traduites par l'élaboration et l'adoption du logiciel Microbanker (FAO/GTZ) et du logiciel d'information Agrimarket de la FAO. Ces deux logiciels ont été adoptés dans le cadre de projets de terrain dans quelque 25 pays. Les fournisseurs de services du secteur privé font maintenant appel à Microbanker. Plusieurs niveaux de technologie pour la *conservation par le froid de l'eau de coco* ont été mis au point et présentés aux pays. Dans de nombreux pays producteurs de noix de coco, de petites entreprises ont adopté ces technologies et continuent à demander des informations techniques et des avis à la FAO.

19. Les *chaînes alimentaires* ont été reconstituées et les infrastructures remises en état après les situations d'urgence en Afghanistan, en Iraq, au Kosovo, dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine et au Timor-Leste. De petits silos de métal ont été mis en place dans les trois continents en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans les zones rurales très pauvres.

Nutrition, normes alimentaires, sécurité sanitaire des aliments et protection des consommateurs

20. Depuis 1994, le nombre de membres de la *Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius* est passé de 144 à 175 pays. Plus de 80 normes internationales, directives et codes d'usage ont été adoptés. Les principales innovations techniques concernent la protection de la santé des consommateurs et l'application systématique de l'analyse des risques aux questions de sécurité sanitaire des aliments, sur la base des avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS. La suite donnée à une importante *évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres travaux de la FAO et de l'OMS relatifs aux normes alimentaires* (achevée en 2002) a permis de faire en sorte que les activités du Codex soient axées sur les questions les plus importantes pour les gouvernements et d'améliorer l'efficacité des processus d'établissement des normes. Le *Projet et fonds fiduciaire à l'appui de la participation au Codex* a permis une augmentation significative de la participation des pays en développement aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, particulièrement importante étant donné la pertinence des normes Codex dans le cadre des accords de l'OMC relatifs aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC).

21. En ce qui concerne l'émission d'avis scientifiques, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires a évalué plus de 1 500 additifs alimentaires, 40 contaminants et substances toxiques naturelles, ainsi que 90 résidus de médicaments vétérinaires. Les bases de données en ligne sur les spécifications en matière d'additifs alimentaires, aromatisants et résidus de médicaments vétérinaires sont maintenant opérationnelles. En 2000, la FAO et l'OMS ont lancé une série de consultations ad hoc d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques dans les aliments afin de fournir les bases scientifiques des décisions correspondantes prises par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire et les autres comités. Des consultations d'experts sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies ont été tenues pour les aliments issus: i) de plantes à ADN recombiné; ii) d'animaux à ADN recombiné, y compris les poissons; et iii) d'organismes génétiquement modifiés. D'autres consultations d'experts étaient consacrées aux problèmes récents tels que la présence d'acrylamide dans les aliments, les probiotiques et la contamination des conteneurs utilisés pour le transport des graisses et huiles.

22. En ce qui concerne la *sécurité sanitaire des aliments et la protection des consommateurs*, une assistance technique et des avis en matière de politique ont été fournis à une trentaine de pays en développement afin d'examiner et d'améliorer les *systèmes de contrôle des aliments*, de renforcer les structures nationales du Codex, d'intégrer les systèmes d'assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire le long de la chaîne et de répondre aux situations d'urgence. Cela a été facilité par les activités de renforcement des capacités et les outils, notamment le matériel didactique, les moyens d'apprentissage électronique et les CD-ROM. Les projets de terrain en cours ont atteint le chiffre sans précédent de 43 en 2005, adoptant progressivement une optique « de l'exploitation jusqu'au stade de la consommation ». Deux conférences internationales, cinq conférences régionales et deux forums mondiaux responsables de la sécurité sanitaire des aliments ont été organisés. Conjointement avec l'OMS, l'OIE, l'OMC et la Banque mondiale, le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce a été créé en 2002 afin d'aider les pays en développement dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires.

23. Des considérations relatives à la *nutrition* ont été incorporées dans la Déclaration et les résolutions du Sommet sur la sécurité alimentaire en Afrique et dans la Stratégie régionale africaine de la nutrition (mise au point dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD). Une aide a été fournie à l'élaboration de *plans d'action mondiaux pour la nutrition* et des notes et directives sur les politiques ont été diffusées en vue de l'incorporation des considérations relatives à la nutrition dans le développement agricole et rural. Des évaluations nutritionnelles ont été menées dans plusieurs pays. Le guide: « Protecting and Promoting Good Nutrition in Crisis and Recovery » a été utilisé pour former plus de 40 nutritionnistes africains. En collaboration avec l'OMS, un manuel et du matériel destinés à un cours de formation ont été préparés pour les soins nutritionnels et l'appui aux personnes vivant avec le VIH/SIDA.

24. Pour favoriser le renforcement des capacités en matière d'éducation nutritionnelle et la sensibilisation des consommateurs, un matériel didactique innovant et de sensibilisation des consommateurs a été produit et largement diffusé. L'initiative éducative visant les jeunes écoliers « Nourrir les esprits, combattre la faim », lancée en 2000 et disponible en 13 langues, fournit des modèles de leçons à l'intention des professeurs et une « Fenêtre de la jeunesse » interactive pour les étudiants. Le matériel et les outils d'éducation nutritionnelle ont un impact dans la mesure où ils sont utilisés dans des programmes nationaux de sécurité alimentaire et d'action d'urgence en Afrique, en Asie et en Amérique latine bénéficiant de l'appui de la FAO et dans le cadre d'une collaboration avec le PAM, l'UNESCO, l'UNICEF et l'OMS.

25. Des consultations d'experts ont été organisées et des documents de référence ont été publiés sur les matières grasses dans l'alimentation humaine, les glucides dans la nutrition humaine, les minéraux et vitamines spécifiques dans la nutrition humaine, les facteurs de conversion de l'énergie alimentaire, les besoins énergétiques humains, le régime alimentaire et la prévention des maladies chroniques, le double fardeau de la malnutrition, les échanges de données internationales sur les aliments. Les profils nutritionnels de pays sont régulièrement publiés et un guide relatif aux indicateurs pour les systèmes d'information sur la nutrition et la sécurité

alimentaire a été publié. Six conférences internationales sur les données alimentaires ont été organisées, 17 cours de formation internationaux se sont tenus, des publications, notamment 72 numéros du Journal de la composition et de l'analyse des denrées alimentaires, sont parues.

Applications nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

26. La *Division mixte FAO/AIEA* des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a été le fer de lance de l'application des techniques nucléaires à l'alimentation et à l'agriculture. Les techniques nucléaires, lorsqu'elles sont associées de façon appropriée à d'autres méthodologies, sont essentielles pour fournir un appui et créer une valeur ajoutée aux efforts nationaux et internationaux de développement agricole. Trois domaines thématiques ont été indiqués comme actions prioritaires et considérés comme relevant à la fois du mandat de l'AIEA et de celui de la FAO: i) l'amélioration de la productivité; ii) la protection des plantes, des animaux et des consommateurs; et iii) la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.

27. La *technique de l'insecte stérile* (TIS) et les isotopes et méthodes biotechnologiques connexes contribuent à améliorer la productivité de l'élevage et à protéger la santé humaine et l'environnement grâce à une lutte plus efficace, à la lutte raisonnée et à la suppression ou à l'éradication des maladies animales transfrontalières et des insectes nuisibles liées aux échanges commerciaux et à la pauvreté. L'aide a pris la forme de la production de directives et manuels, de bases de données, de l'émission d'avis en matière de politique et d'établissement de normes, de matériels didactiques et de modules d'apprentissage électronique, de méthodes et technologies de détection précoce et de données de qualité certifiée issues d'enquêtes sérologiques et moléculaires nationales à l'appui du diagnostic, de la surveillance et des aspects analytiques, et de l'élaboration préliminaire d'applications d'isotopes stables pour suivre le mouvement/l'origine des animaux et des produits d'origine animale.

28. Les techniques nucléaires comme l'irradiation des aliments, qui améliorent la qualité et la sécurité sanitaire des aliments en agissant sur l'altération et les microorganismes pathogènes d'origine alimentaire et sur les insectes nuisibles sans modifier sensiblement les qualités organoleptiques ou autres, ont appuyé les efforts visant à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire, à protéger la santé des consommateurs et à faciliter les échanges internationaux de produits alimentaires.

29. Depuis la création en 1997 du *Centre FAO/AIEA de formation et de référence pour le contrôle des aliments et des pesticides*, plus de 200 étudiants ont bénéficié de bourses, participé à des ateliers ou cours de formation consacrés à l'analyse chimique et à des sujets liés au HACCP et aux BPA. Des avis d'experts du Centre de formation et de référence pour le contrôle des aliments et des pesticides ont aidé le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) à approuver les méthodes d'analyse pour les aliments irradiés, les aflatoxines et les pesticides dans divers produits alimentaires.

B. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Principales études prospectives et évaluations

30. *Agriculture: études prospectives mondiales*. La FAO a publié sous ce titre générique une série consacrée aux perspectives à long terme de l'agriculture, de la nutrition et des ressources naturelles mondiales. « *Agriculture: horizon 2010* », paru en 1995, a fourni une grande partie du matériel utilisé pour la préparation des documents d'information technique du Sommet mondial de l'alimentation en 1996. En 2003 est paru « *Agriculture: horizon 2015/2030 – Perspective de la FAO* » (AT2030). Ce dernier rapport était accompagné d'un récapitulatif à l'intention des décideurs. Généralement reconnu comme présentant le panorama le plus fiable de l'avenir à long terme de l'agriculture, de l'alimentation, de la nutrition et des ressources agricoles mondiales, cet ouvrage est largement cité. Il est prévu d'en publier en 2009 une mise à jour avec une prolongation de la prospective jusqu'à 2050.

31. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA)*. SOFA est devenu une publication majeure, ouvrant la voie aux débats sur d'importantes questions concernant le développement agricole et la sécurité alimentaire. Cela est dû dans une large mesure à la nouvelle présentation qui fut introduite en 2002 et qui comporte à chaque année une partie traitant d'un thème particulier. Le rapport consacré à la « biotechnologie » a reçu le prix de la qualité de la communication décerné par l'Association américaine d'économie agricole (American Agricultural Economics Association) et plusieurs chapitres ont été reproduits dans la collection des Critical Writings in Agricultural Economics. C'est un des documents les plus fréquemment consultés sur le site web de la FAO et une des publications les plus abondamment citées dans les revues spécialisées. Sa solide réputation a fait de SOFA un support de communication prisé par des chercheurs renommés.

32. *Contribution au Rapport 2008 sur le développement dans le monde (agriculture et développement)*. Très récemment, la FAO a contribué à la livraison 2008 du rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde en produisant quatre documents d'information qui constituent l'ossature des Chapitres 2 et 3 et divers éléments du Chapitre 9.

Systèmes et outils d'aide à la décision pour la sécurité alimentaire

33. *SICIAV (Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité)*. Issu du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, le programme SICIAV, conduit par la FAO, a permis d'établir un collectif mondial de méthodes et d'outils de partage des pratiques, de produire des directives à l'appui de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, et de concourir à la mise en place de systèmes d'information (par l'entremise du Groupe de travail interinstitutions sur les systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité). Après la dissolution de ce groupe, la FAO a continué à promouvoir la collaboration interinstitutions et intersectorielle dans le domaine de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, et a aidé de nombreux pays à renforcer leurs capacités et leurs bases de données pertinentes.

34. *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)*. Un des résultats les plus visibles du programme FAO-SICIAV est la publication phare SOFI, qui en mettant de l'avant les questions liées au problème de la faim dans le monde s'est attiré une large audience. Avec une édition annuelle depuis 1999, SOFI est devenu pour la FAO le principal moyen de communiquer ses plus récentes estimations sur la sous-alimentation, ainsi que les statistiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

35. *Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)*. Mis en place dans le sillage de la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, cet important système permet de suivre la situation générale de la sécurité alimentaire dans le monde, et en particulier dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Il donne aussi l'alerte en cas de crises nationales ou régionales imminentes et sert à effectuer des évaluations dans les pays à déficit vivrier. Depuis 1994, le système a permis:

- d'améliorer l'approche méthodologique et les outils de collecte et d'analyse de l'information pour le suivi, y compris au moyen des instruments sur microordinateur du système;
- de tenir à jour des données exactes, pertinentes et disponibles en temps utile sur l'offre et la demande vivrière mondiale, de donner rapidement l'alerte pour les pays en crise;
- d'améliorer les évaluations conjointes FAO/PAM dans les pays en crise;
- d'adopter largement les méthodes de diffusion électronique de l'information, tout en conservant les dossiers de base imprimés en cinq langues.

36. *L'information pour l'action en matière de sécurité alimentaire* est un programme de trois ans (dont le coût s'élève à 15 millions d'euros) bénéficiant d'un financement de la Communauté européenne, dont la clôture est prévue en 2008. Il opère dans 17 pays et a pour objectif de renforcer les capacités nationales à utiliser les informations sur la sécurité alimentaire pour mettre

en place des politiques et programmes plus efficaces de lutte contre la faim. Le *Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire* est un autre exemple d'action directe en faveur des pays. Depuis 2004, la FAO développe avec un financement extrabudgétaire des outils destinés à améliorer l'analyse et la prise de décision en situation de crise. Les bailleurs de fonds, les institutions des Nations Unies, les ONG, les institutions scientifiques et les instituts de recherche reconnaissent l'utilité de ce cadre pour favoriser l'adoption d'une approche stratégique commune.

37. Des travaux analytiques menés avec un financement du Japon sur les *Rôles de l'agriculture sur le plan environnemental, social et économique*, dont les résultats sont publiés sous le titre « *Analyse socioéconomique des rôles de l'agriculture et de leurs conséquences pour la définition de politiques dans les pays en développement (ROA)* », ont enrichi la réflexion, éclairant de manière plus complète les choix politiques. Des travaux conceptuels et empiriques ont porté sur la mesure dans laquelle les activités visant à atténuer les effets du changement climatique pouvaient bénéficier aux pauvres ainsi que sur les possibilités pour les producteurs ruraux pauvres de participer à des programmes prévoyant de rémunérer la réduction des émissions de carbone. En outre, une analyse systématique des revenus et de la dynamique des revenus dans les ménages ruraux a été réalisée; une base de données unique a été établie pour recueillir des données homogènes et représentatives au plan national issues des enquêtes sur les ménages.

Activités de plaidoyer

38. Le *Programme de lutte contre la faim (PLCF)*. Lancé à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après, il propose un cadre d'orientations générales fondé sur l'approche dite de l'« action sur deux fronts » pour guider les efforts de réduction de la faim et la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Le principe de l'action sur deux fronts a déjà été appliqué dans le contexte de nombreuses initiatives internationales, comme le *Projet du Millénaire* et l'*Équipe spéciale sur la faim*. En outre, des questions relatives à la sécurité alimentaire ont été intégrées dans cinq documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) en utilisant l'approche de l'action sur deux fronts (avec un financement au titre du programme de partenariat FAO/Pays-Bas).

39. *Droit à l'alimentation*. La préparation des « *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* » a été demandée lors du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après et approuvée par consensus par le Conseil de la FAO en novembre 2004. Dans ce contexte, une unité de la FAO a été établie en 2005 et chargée d'aider les pays à appliquer ces directives. Cette unité a contribué notamment à promouvoir le concept du droit à l'alimentation partout dans le monde. Le droit à l'alimentation a été choisi comme thème pour la Journée mondiale de l'alimentation de 2007.

Statistiques

40. *Modernisation de FAOSTAT*. La nouvelle version de FAOSTAT a été introduite en juin 2006 et a été mise à jour en décembre 2006 et juillet 2007. La présentation et le nouveau mode de fonctionnement ont été rénovés et le système est maintenant doté d'un synthétiseur central de bases données. La méthode d'établissement des comptes disponibilités/utilisation et des bilans alimentaires a été révisée, et prend désormais en compte des facteurs de conversion en énergie. De nouveaux systèmes de consolidation et de calibrage des données ont été mis en place et les questionnaires ont été entièrement revus, notamment en ce concerne leur présentation et la nature des données recueillies. Dans le cadre de FAOSTAT, une nouvelle activité de développement statistique a abouti à la mise au point d'une version nationale, *CountrySTAT*. Elle contient des données infranationales et regroupe les informations économiques et agricoles dans un répertoire unique.

41. *Programme du recensement mondial de l'agriculture et renforcement des capacités*. Le Programme 2010 du recensement mondial de l'agriculture est sorti à la fin de 2005 et des directives destinées à aider les pays à planifier leur recensement agricole pendant la période

2006-2015 ont été publiées. Le renforcement des capacités des organismes nationaux chargés des statistiques à concevoir, collecter, traiter, analyser et diffuser des statistiques sur la sécurité alimentaire est en cours dans le cadre d'activités de formation régionales avec le concours de « Centres nationaux de démonstration » et d'une assistance technique dans les pays.

42. *L'amélioration des statistiques* a porté sur quatre grands domaines.

- a) *L'analyse de la sous-alimentation*, avec des nouveautés intéressant les connaissances sur les besoins énergétiques humains (Consultation d'experts FAO/OMS/UNU sur l'énergie dans la nutrition humaine en 2001) applicables à l'estimation des besoins énergétiques alimentaires minimums, les normes de référence sur la croissance des enfants, les procédures relatives aux apports alimentaires, les données sur la taille et les données sur l'inégalité de la consommation alimentaire imputable au revenu ainsi que sur l'inégalité d'accès aux aliments imputable à des facteurs biologiques. La nouvelle méthodologie a été appliquée aux données de la consommation alimentaire tirées des statistiques nationales sur la production alimentaire et le commerce à l'aide du système FAOSTAT modernisé.
- b) *Les statistiques économiques*, avec l'harmonisation des données sur l'Aide publique au développement (APD) pour l'agriculture avec celles de l'OCDE, et la mise à jour des données sur le Capital social de l'agriculture. Des données concernant les dépenses publiques en faveur de l'agriculture ont été collectées à partir de statistiques de pays d'Afrique.
- c) *Les indicateurs pour le suivi et l'évaluation des programmes de développement agricole et rural*, avec une étude sur le sujet réalisée en collaboration étroite avec la Banque mondiale. Les instruments requis en ce domaine devraient être disponibles pour la fin de 2007, dans le cadre de la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural (GDPRD).
- d) *L'amélioration des publications*, avec une nouvelle version du traditionnel annuaire de la FAO publié depuis 2004, regroupant sous un seul titre « *Annuaire statistique de la FAO* » plus de 400 indices. Une nouvelle version paraîtra en 2008. Des contributions ont été faites à une publication sur « *Rural Household's Livelihood and Well-Being – Statistics on Rural Development and Agriculture Household Income* » dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats sur les indicateurs agricoles et ruraux (IWG-AgRI).

Travaux sur le commerce international et les marchés

43. *L'appui aux négociations commerciales multilatérales* a été un domaine d'importance capitale, au titre duquel la FAO a apporté aux Membres une aide sous forme d'analyses, d'informations et d'activités de renforcement des capacités dans le contexte du commerce, de manière à leur permettre de participer pleinement et plus efficacement aux négociations commerciales multilatérales, y compris celles se déroulant sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. Certaines de ces activités ont été le pilier des programmes interdépartementaux de renforcement des capacités (Programmes cadres I et II). La FAO a procédé à une analyse détaillée de questions liées aux politiques commerciales pour étayer les conseils qu'elle dispense aux Membres depuis le Cycle d'Uruguay avec l'Accord sur l'agriculture jusqu'à l'actuel Cycle de Doha. Les résultats de ces travaux analytiques ont été communiqués aux Membres dans le cadre d'ateliers régionaux de renforcement des capacités et de tables rondes tenues à Genève, ainsi qu'au moyen de publications ciblées telles que les « *Documents techniques de la FAO sur les politiques commerciales* » qui traitent de questions se rapportant aux négociations de l'OMC sur l'agriculture et les « *Dossiers de politique commerciale de la FAO* ». Des missions de conseil dans le domaine des politiques ont été également conduites régulièrement dans les pays. Depuis 2004, la FAO collabore activement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à la publication conjointe des *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO*, qui paraît tous les ans, et présente des projections à moyen terme et des analyses de l'impact des politiques relatives aux produits et au commerce.

44. *Comité des produits (CP)*. Les sessions du Comité constituent une tribune mondiale unique en son genre pour débattre de questions concernant le marché des produits, le commerce et les politiques, et même les négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Les modalités et les ordres du jour des sessions du CP ont été ajustés en fonction de l'évolution du

contexte du commerce des produits et des besoins des membres. Les travaux sur *l'évolution des marchés des produits de base* alimentent ceux du Comité et sont aussi destinés au grand public, car ils impliquent pour la FAO de suivre en permanence à la fois les politiques et les marchés de produits agricoles, et d'en rendre compte, en particulier du point de vue de leur impact sur la sécurité alimentaire dans les pays les plus vulnérables. Les analyses à l'usage des décideurs sont particulièrement appréciées, surtout lorsque surviennent de brusques hausses du cours des denrées alimentaires qui compromettent la sécurité alimentaire, comme cela s'est produit au milieu des années 90 et depuis 2006.

45. Une nouvelle publication phare « *La situation des marchés des produits agricoles* » a été lancée en 2005. Cette publication biennale vise à présenter les questions liées au marché des produits de manière objective et accessible aux décideurs, aux observateurs des marchés des produits et autres personnes s'intéressant à l'évolution des marchés des produits agricoles et à leur impact sur les pays en développement.

46. *Projets de valorisation des produits.* Depuis le début des années 2000, la FAO supervise également des projets de valorisation des produits à hauteur de 99 millions de dollars EU avec l'appui du Fonds commun pour les produits de base, et de nouveaux projets représentant 73 millions de dollars EU sont actuellement à l'étude. Depuis 2005, d'autres projets liés au commerce et au marché sont de plus en plus nombreux à voir le jour et leur valeur est actuellement proche de 10 millions de dollars EU.

Parité hommes-femmes et autres questions sociales

47. *Les Plans d'action parité hommes-femmes et développement.* En phase avec les grandes conférences et initiatives internationales, plusieurs versions successives ont été élaborées pour adoption par la Conférence de la FAO. Inspirés des principes fondamentaux de la Plate-forme de Beijing, les plans exposent la stratégie de l'Organisation en matière de parité hommes-femmes et fixent pour chaque unité technique des objectifs concrets à réaliser. Ils comprennent également des indicateurs pour le suivi de l'avancement et l'évaluation de l'impact. Au niveau international, la FAO a pris part aux négociations du Plan d'action sur la population et le développement adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) et au Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), ainsi qu'aux sessions quinquennales de suivi. En outre, la FAO fait régulièrement rapport au Comité chargé de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en particulier en ce qui concerne son Article 14 sur les femmes rurales, et joue un rôle actif dans les mécanismes interinstitutions des Nations Unies. Depuis 1997, des événements sont organisés tous les ans au Siège de la FAO pour célébrer la Journée internationale de la femme, et depuis 2000 un événement marque aussi la Journée mondiale de la lutte contre le SIDA.

48. *Programme de formation à l'analyse des questions socioéconomiques et des questions de parité hommes-femmes (SEAGA).* Ce programme propose des outils pour intégrer les questions de parité hommes-femmes dans les stratégies de développement. Il a permis de former plus 4 000 spécialistes dans plus de 80 pays. Il compte à son actif une série de directives techniques pour différents secteurs, tels que la santé et production animale, la gestion de l'eau, les opérations d'urgence et la microfinance. Des manuels de formation ont été conçus à l'intention des spécialistes du développement travaillant sur le terrain, au niveau institutionnel et dans le domaine de l'élaboration des politiques. Outre ce programme spécifique, des activités de développement des compétences et une assistance sont régulièrement offertes au personnel de la FAO pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de projets et programmes prenant en compte les questions de parité hommes-femmes.

49. *Données ventilées par sexe.* À l'appui de l'appel lancé par la communauté internationale exhortant à promouvoir la visibilité des femmes dans les activités économiques, la FAO a renforcé les capacités nationales à établir des statistiques agricoles tenant compte des différences entre hommes et femmes. FAOSTAT produit des données ventilées par sexe sur la force de travail agricole. La FAO participe aussi régulièrement aux événements consacrés aux statistiques

sexospécifiques organisés dans le cadre du système des Nations Unies et collaborent avec des organes régionaux des Nations Unies, notamment la CENUE, la CEPALC et la CESAP sur l'intégration des sexospécificités dans les systèmes statistiques nationaux.

50. *VIH/SIDA*. Depuis 1988, la FAO poursuit des recherches approfondies sur l'impact du VIH et du SIDA sur l'agriculture, les pêches et les forêts. Sur la base des résultats de ces travaux, plus de 30 documents et plusieurs articles de revues spécialisées ont été publiés, ainsi que des manuels de formation et des méthodologies. La FAO appuie également la formulation de politiques qui prennent en considération les questions d'égalité entre les sexes et le VIH/SIDA dans l'optique de prévenir et d'atténuer les conséquences de l'épidémie. Deux accords relatifs au programme conjoint FAO/ONUSIDA ont été signés (en juillet 1999 et en décembre 2001).

51. *Écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour jeunes agriculteurs (JFFLS) et adultes (AFFLS)*. En transmettant des connaissances agricoles et des savoir-faire utiles dans la vie quotidienne, les Écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes agriculteurs et les adultes visent à autonomiser les orphelins ainsi que les jeunes et les adultes vulnérables et à leur donner confiance . Plus de 60 écoles de ce type sont expérimentées au Kenya, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland, au Soudan, en Tanzanie et en Zambie et accueillent actuellement plus de 1 300 jeunes contaminés par le VIH et le SIDA.

C. PÊCHES ET AQUACULTURE

Instruments politiques

52. Dans le sillage de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (1992) et de l'adoption de la Déclaration de Rio et d'Action 21, le travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture s'est orienté sur les préoccupations croissantes suscitées par les questions environnementales et sur la manière de mettre en place des mécanismes de gestion efficaces afin d'assurer l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes. Un nouveau concept a été forgé, celui de *pêche responsable*, qui a été plus tard complété par le concept d'*approche écosystémique des pêches*. Dans les années qui ont suivi, il a fallu prêter attention à la contribution des pêches et de l'aquaculture à l'OMD 1, ainsi qu'à l'application de l'approche écosystémique conformément au *Plan d'application de Johannesburg*, adopté par le *Sommet mondial pour le développement durable* (2002). Le *Comité des pêches (COFI)* reste la principale instance internationale dans ce domaine, avec une participation croissante non seulement de délégations nationales, mais aussi d'autres OIG et ONG.

53. Dans ce contexte général, une première étape importante a été la négociation et l'adoption en 1993 de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, connu sous l'appellation d'« *Accord d'application* », qui est entré en vigueur 10 ans plus tard le 24 avril 2003. Cet instrument a été suivi du *Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF)*, adopté en 1995 à l'issu d'un processus approfondi de négociation.

54. Plusieurs instruments complémentaires ont été élaborés et négociés dans le cadre du CCRF. En particulier, quatre plans d'action internationaux ont été adoptés:

- le Plan d'action international visant à réduire les captures accidentnelles d'oiseaux de mer par les palangriers (« PAI – Oiseaux de mer ») (1999);
- le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des populations de requins (« PAI – Requins ») (1999);
- le Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche (« PAI – Capacités ») (1999);
- le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (« PAI – INDNR ») (2001).

55. En outre, la FAO s'est intéressée aux questions récentes, comme les pêches en eaux profondes, le changement climatique et le VIH/SIDA. Ce faisant, elle a été généralement encouragée par le COFI et l'AG.

56. S'agissant des besoins d'information, la FAO a formulé deux stratégies principales: en 2003, la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STP), et en 2007 une stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture (Stratégie STA).

57. Plusieurs directives techniques ont été publiées à l'appui de l'application du CCRF et de la mise en œuvre des différents plans d'action (notamment pour l'élaboration de plans d'action nationaux) et traitent aussi divers aspects comme: l'identification des espèces; la conception; la construction et l'équipement de petites embarcations de pêche; l'étiquetage écologique du poisson et des produits provenant des pêches de capture marines et continentales; l'approche écosystémique des pêches, y compris les considérations sociales, institutionnelles et économiques; la réduction de la mortalité des tortues de mer dans les opérations de pêche; la conception, la mise en œuvre et la mise à l'essai de zones marines protégées; le renforcement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire; la certification des produits aquacoles; le commerce responsable du poisson; la gestion des pêches en eaux profondes; la gestion sanitaire des animaux aquatiques et les mouvements transfrontaliers sans danger d'espèces aquatiques vivantes; les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne les options permettant d'atténuer l'impact des dragues sur l'habitat en profondeur, les évaluations d'engins de pêche perdus ou abandonnés et de débris marins; la réduction des prises accessoires dans le chalutage des crevettes tropicales.

Évaluation des ressources

58. La FAO a continué son travail classique d'évaluation de l'état des pêches et des stocks de poissons dans le monde. En plus des Annuaires statistiques des pêches, il a été décidé en 1994 de publier le premier rapport sur la « *Situation mondiale des pêches* », qui a été plus tard rebaptisé « *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)* » et est devenu la publication phare de l'Organisation dans ce domaine. SOFIA est complété par diverses autres publications (par exemple, la « *Situation mondiale de l'aquaculture* », « *L'état des ressources halieutiques marines mondiales: pêches maritimes* »), ainsi que par des bases de données et des systèmes d'information spécialisés (par exemple, la Vue générale du secteur aquacole national (NASO), la Vue d'ensemble des législations nationales sur l'aquaculture (NALO) et les fiches analytiques sur les espèces piscicoles; les publications sur l'identification des espèces qui représentent au total quelque 28 400 pages).

Attention accrue portée à l'aquaculture

59. L'attention accrue portée à l'aquaculture se reflète, entre autres, dans le nom du département concerné (appelé à l'origine « Département des pêches », il est devenu « Département des pêches et de l'aquaculture »), et par la création au sein du COFI d'un *Sous-Comité de l'aquaculture* en 2001, qui a tenu sa première session à Beijing en 2002. C'est la seule instance intergouvernementale ayant pour mandat de débattre et de prendre des décisions dans le domaine de l'aquaculture. Il a été accordé une attention particulière à des questions telles que l'utilisation des ressources sauvages comme semences et aliments pour l'aquaculture, la qualité et la sécurité sanitaire des produits aquacoles, les procédures d'évaluation et de suivi de l'impact environnemental dans le secteur de l'aquaculture, et l'approche écosystémique de l'aquaculture.

Assistance au pays et aux organes régionaux

60. La FAO a continué à prêter assistance aux pays, soit directement au niveau national, soit par l'intermédiaire d'organisations régionales (par exemple, OSPESCA ou CPPS en Amérique latine, NEPAD en Afrique, SEAFDEC en Asie). Cette aide portait sur des domaines très variés, comme: l'élaboration de politiques et stratégies nationales et régionales ayant trait à la pêche responsable et à l'aquaculture; les Plans nationaux d'action (PAN) (en particulier sur capacités et

pêche INN); les législations nationales; le renforcement des capacités en matière de statistiques des pêches; les systèmes relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité; la traçabilité et l'analyse des risques; l'utilisation de systèmes de suivi et de satellites pour le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches; des conseils pour des programmes de crédit et de microfinance à l'appui, en particulier, de l'utilisation durable des ressources halieutiques continentales et de la réduction de la pauvreté. La FAO a aussi répondu à des situations d'urgence. À cet égard, ses activités les plus marquantes sont celles dont ont bénéficié les pays et les communautés de pêche touchés par le tsunami de 2004 et qui étaient particulièrement centrées sur les programmes de réhabilitation des pêches.

61. La FAO a également appuyé plusieurs organes régionaux des pêches et de l'aquaculture, et plus particulièrement ceux créés dans le cadre des articles VI et XIV de son Acte constitutif. Depuis 1994, certains de ces organismes ont été renforcés dans le cadre d'une modification de leurs statuts (CGPM en 1997; COPACO en 2006) et plusieurs autres ont été créés (CORÉPÈCHES en 1999; CPSOOI en 2004), dont certains en vertu de traités conclus en dehors du cadre de la FAO mais pour lesquels le Directeur général exerce les fonctions de dépositaire (OPASE, 2001; SIOFA, 2006). En plus de dynamiser le réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches et de l'aquaculture relevant et ne relevant pas de la FAO, l'Organisation a encouragé la mise en place d'un partenariat sur le Système de suivi des ressources halieutiques (FIRMS) en coopération avec ces organes.

62. Il est important d'évoquer la coopération avec d'autres organisations internationales: par exemple, la contribution à la négociation de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (1995); la coopération avec l'OMI en ce qui concerne la pêche INN et les responsabilités de l'État du pavillon; avec UN-DOALOS (Division des affaires maritimes et du droit de la mer), le BIT et l'OMI pour l'élaboration d'un instrument contraignant sur les mesures relevant de l'État du port; avec l'OCDE sur la pêche INN, la cohérence des politiques et les effets de la mondialisation; avec le BIT et l'OMI sur la sécurité des pêcheurs et leurs conditions de travail; avec CITES sur les espèces commercialement importantes qui sont menacées d'extinction; avec la Banque mondiale (dans le cadre de PROFISH); avec le PNUE sur les subventions, avec l'ONUDI sur les pêches industrielles; avec l'OMC sur le commerce du poisson. Un climat similaire, propice à une coopération étroite, s'est instauré au fil des ans avec les ONG.

63. Il faut aussi souligner l'importance du financement extrabudgétaire. Outre les projets spécifiques (par exemple, ADRIAMED et COPEMED dans la Méditerranée) et les activités financées par des bailleurs de fonds individuels pour des questions particulières (par exemple, le Japon pour les pêches en eaux profondes, la Norvège pour les mesures relevant de l'État du port et le programme Nansen) ou au niveau régional (par exemple, le Royaume-Uni pour le Programme des moyens d'existence durable dans la pêche (SFLP) en Afrique de l'Ouest; la Suède en Amérique centrale (FIIMPESCA) ou dans l'océan Indien pour la négociation du CPSOOI et du SIOFA), la FAO a établi le « Programme interrégional d'assistance aux pays en développement pour l'application du Code de conduite pour une pêche responsable: *FishCode* », programme de très vaste portée financé par un fonds multidonateurs appuyant une large gamme d'activités pour l'application du Code de conduite pour une pêche raisonnable et ses instruments connexes.

D. FORÊTS

Dialogue international sur les politiques forestières

64. La FAO a participé de manière très active au soutien du dialogue international sur les questions essentielles relatives aux forêts. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, une réunion ministérielle sur les forêts a eu lieu à Rome en 1995 (puis en 1999 et 2005) et des déclarations ont été adoptées. Parmi les résultats directs et concrets on peut souligner, par exemple, un renforcement très net de la coopération sur les incendies de forêts.

65. En tant que principal organisme technique international permanent du secteur, le Comité des forêts (COFO) a fait récemment l'objet d'une réforme réussie. Remanié, il se caractérise par une participation plus active des pays au « Comité directeur ». Le Comité des forêts s'occupe

maintenant davantage de questions actuelles de politiques forestières que d'activités d'ordre général relevant du mandat de la FAO. On compte maintenant plus de 600 participants, dont une majorité de chefs de départements ou d'institutions travaillant dans le domaine des forêts, dans le monde entier.

66. Les six commissions régionales des forêts placées sous l'égide de la FAO sont aussi devenues des lieux de réunions dynamiques, rassemblant des ministres chargés des forêts ou des chefs nationaux des départements des forêts, dans leurs régions respectives. La participation a dans l'ensemble triplé. Il est de plus en plus souvent reconnu que les Commissions sont des centres de coordination qui permettent d'aborder les questions concernant les forêts dans la plupart des régions.

67. Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) a été lancé sous la présidence de la FAO. Ce partenariat novateur réunit 14 organisations s'intéressant aux forêts. Il convient de noter que le Partenariat a été cité dans le Rapport sur l'Évaluation externe indépendante de la FAO comme un exemple pour les autres secteurs. La FAO a aussi participé de manière dynamique au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

68. Les Congrès forestiers mondiaux ont été bien planifiés et organisés en collaboration avec les pays hôtes (par exemple la Turquie en 1997; le Canada en 2003). Avec une participation moyenne de plus de 4 000 participants, ces congrès sont les réunions périodiques sur les forêts les plus importantes au monde. Le prochain Congrès forestier mondial est prévu en 2009, en collaboration avec l'Argentine comme pays hôte.

Politiques forestières et informations

69. La FAO a effectué un certain nombre d'études importantes sur les perspectives du secteur forestier au plan mondial et régional, en s'appuyant sur la participation active des gouvernements nationaux, du secteur privé et de la société civile. Le suivi avec les pays concernés a porté sur les réformes, la rationalisation des institutions forestières et une décentralisation accrue ainsi que sur des mesures de renforcement des capacités au plan local.

70. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a été lancé par la FAO et par plusieurs partenaires, en vue de renforcer d'une manière novatrice les politiques nationales et les institutions, et de faciliter le partage des connaissances à propos des forêts. Il a jusqu'à présent soutenu plus de 60 pays. Des études régionales des politiques forestières ont été effectuées en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et au Proche-Orient. Un accent particulier a été mis sur l'intégration de la planification des forêts nationales dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans d'autres cadres nationaux de planification. La FAO a aussi fourni un soutien du secteur des politiques forestières et de la formation aux pays en transition comme la Chine et les pays d'Europe orientale, afin de donner un rôle accru du secteur privé. Les conseils en matière de politiques, pour ce qui est de la planification du secteur forestier, insistent particulièrement sur les facteurs économiques, sociaux et de durabilité environnementale. L'Organisation a aussi fourni un soutien aux réseaux régionaux de recherche et d'éducation pour renforcer les capacités nationales et la coopération régionale y compris pour les études de cas sur l'enseignement forestier.

71. À un niveau local, la FAO a encouragé de nouvelles approches à la foresterie communautaire et participative en englobant des méthodes et des outils concernant la gestion des conflits, les processus participatifs porteurs, les modes de faire valoir des terres forestières, les problématiques hommes-femmes, le soutien des innovations locales et le développement d'entreprises au plan communautaire.

72. Pour ce qui est de l'information, la FAO gère le site web le plus complet sur les forêts; il contient une grande quantité d'informations sur les ressources, les politiques et les institutions forestières dans les pays. Des outils informatiques ont été élaborés pour faciliter la mise en place d'informations améliorées sur les pays, le Système d'information forestier (FORIS). Unasylva est la plus ancienne revue de la FAO puisqu'elle est maintenant publiée depuis 60 ans. À partir de 1994, une version en ligne a complété la publication en couleurs. On estime que le nombre de lecteurs a doublé.

73. Une autre publication importante est la Situation des forêts du monde (SOFO), publiée tous les deux ans, qui a été lancée en 1995. La huitième édition est maintenant en cours de préparation. La SOFO fait autorité et elle est devenue la source de référence au niveau mondial sur les forêts. Des Centres de documentation régionaux ont aussi été créés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes.

Évaluation des ressources forestières et conservation

74. L'évaluation des ressources forestières, préparée à intervalles réguliers, a été publiée en l'an 2000 puis à nouveau en 2005. La prochaine édition sera publiée en 2010. L'Évaluation est un recueil mondial de données et d'informations concernant les ressources forestières et la situation de la gestion durable des forêts. Elle fournit une base de référence pour la sensibilisation et les études scientifiques sur les ressources forestières mondiales (y compris des modèles sur le changement climatique). Les normes d'établissement des rapports par pays, établies pour l'Évaluation des ressources forestières de 2005, correspondaient aux aspects thématiques de la gestion durable des forêts. Une partie de cet effort a porté sur le soutien octroyé à la surveillance et à l'évaluation des forêts nationales dans 15 pays. En outre, la FAO a participé activement à la formulation de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts, au plan national, éco-régional ou régional, y compris pour les mesures prises sur le terrain. Des directives volontaires pour la gestion responsable des forêts ont été élaborées.

75. La FAO a donné un grand nombre d'avis technique aux pays sur la conservation des ressources forestières et sur le contrôle de la dégradation de l'environnement. Elle a effectué une étude sur les forêts et les parcours dans les zones arides et a élaboré de nouveaux concepts et de nouvelles approches pour la gestion des bassins versants. Une formation à la gestion des incendies de forêts a été assurée. Une Stratégie internationale en matière de gestion des feux ainsi que des Directives volontaires sur la gestion des feux ont été mises au point.

76. L'attention voulue a été accordée aux ressources génétiques forestières afin d'améliorer la productivité forestière et la conservation de la diversité biologique. Des réseaux de lutte contre les ravageurs et des stratégies de lutte antiparasitaires ont été soutenus dans le cadre de la gestion prévisionnelle, dans plusieurs pays. La coordination a été assurée pour les activités liées à la gestion des espèces sauvages et des zones protégées, ainsi que pour la conservation de la diversité biologique dans diverses régions.

Produits forestiers

77. La FAO a particulièrement mis l'accent sur l'augmentation de la valeur ajoutée des forêts, tout en assurant la durabilité. Elle a continué à mettre au point des Codes pratiques d'exploitation forestière au plan mondial, régional (Asie /Pacifique et Afrique centrale et de l'Ouest) et national (Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Cambodge).

78. Elle a aidé les pays à mettre en oeuvre les codes et a effectué des études de cas sur l'application d'opérations forestières à impact limité.

79. L'élaboration d'un système d'information de la FAO sur les produits forestiers non ligneux (PFLN) prévoyait notamment un annuaire des organismes, publics et privés, et des personnes spécialisées dans ce domaine. Les deux numéros annuels de « Non-Wood news » et la publication électronique mensuelle du Recueil des produits forestiers non ligneux sont particulièrement appréciés. La priorité a été accordée à l'amélioration des connaissances concernant les avantages des produits forestiers non ligneux pour l'économie des ménages, la sécurité alimentaire et la conservation de l'environnement par une série de publications, de serveurs de listes et de conférences. La FAO a aidé six pays du Bassin du Congo pour le développement de produits forestiers non ligneux, en particulier à usage alimentaire, ainsi que pour l'élaboration d'un cadre juridique pour les produits forestiers non ligneux.

80. L'interaction avec le secteur privé a eu lieu dans le cadre des réunions périodiques (formelles et informelles) du Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois, y compris sur l'information et l'utilisation du papier et des produits dérivés du bois. Parmi les

nombreuses études importantes paraissant régulièrement, on peut citer les enquêtes sur le papier recyclé, sur la capacité de production de pâte et de papier, l'Annuaire sur la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, et l'Étude sur l'offre mondiale de fibres.

81. Parmi les autres activités essentielles on peut citer: l'évaluation de la dendroénergie et l'équilibrage des émissions de carbone des produits ligneux par rapport aux matériaux concurrents comme le plastique et l'aluminium; le renforcement des capacités sur les possibilités et les enjeux découlant du changement climatique pour le secteur forestier; l'amélioration des techniques d'utilisation du bois dans les tropiques pour réduire le déboisement; les conseils données aux pays sur les questions relatives au commerce et à l'environnement; l'examen des répercussions et de l'efficacité des interdictions d'exploitation dans les forêts naturelles; l'analyse de l'utilisation accrue du bois pour l'énergie dans les pays en développement et dans les pays développés; et l'application de la « Cartographie globale intégrée de l'offre et de la demande de bois de feu (WISDOM) » dans un certain nombre de pays.

E. DÉVELOPPEMENT DURABLE, GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

Développement durable

82. Au fil des ans, après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), la FAO a contribué de manière importante au processus de négociation et aux principales réunions d'enceintes internationales comme la Commission du développement durable (CDD) et le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD). Cela, notamment du fait de ses responsabilités en matière de suivi et d'établissement de rapports en tant que chef de file pour l'application de plusieurs chapitres du programme Action 21. Les dernières sessions de la Commission du développement durable ont porté sur des questions telles que l'eau, les bioénergies et les changements climatiques qui sont du domaine des compétences de la FAO. L'Organisation joue un rôle important dans la préparation des deux prochaines sessions (2008, 2009) de la Commission du développement durable qui seront axées sur l'agriculture, les ressources foncières, la désertification, le développement rural et l'Afrique.

83. Une importance particulière fut reconnue aux contributions de la FAO lors des négociations, de la ratification et de l'élaboration des plans d'action de la Convention sur la lutte contre la désertification (1994-1997); de la Convention sur la diversité biologique (CDB); et pour l'inventaire, le suivi et les rapports établis lors de la Conférence de Maastricht (1999), de la CDD-8 (2000) et du Sommet mondial pour le développement durable (2002). Au cours du processus de préparation du Sommet, la FAO a tenté de donner un rôle important à l'agriculture et au développement rural dans les programmes de développement durable, par exemple en participant au NEPAD, au Plan d'action de Johannesburg, et pour encourager la mise en place de l'Initiative relative à l'agriculture et au développement rural durables (ADRD), découlant du Sommet mondial pour le développement durable.

84. L'Initiative relative à l'agriculture et au développement rural durables (ADRD) réunit la société civile, les gouvernements et les organisations intergouvernementales qui s'efforcent de progresser rapidement en matière de réalisation de la vision du programme Action 21 concernant l'ADRD. L'Initiative soutient les capacités des communautés rurales, des groupes défavorisés et d'autres parties prenantes pour améliorer l'accès aux ressources (par exemple informations génétiques, technologiques, foncières ainsi que sur les eaux et les marchés), promouvoir de bonne pratiques pour l' ADRD, et tenter d'encourager des conditions d'emploi plus équitables dans le secteur agricole. Diverses notes d'information axées sur des questions essentielles comme le travail des enfants, le commerce des produits agricoles et les entreprises rurales ont été rédigées pour encourager et aider les décideurs à élaborer et mettre en place des politiques en vue de parvenir à l' ADRD.

85. La FAO a été l'Organisation chef de file lors de l'Année internationale de la montagne (2002). Elle a mis en place le Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne pour encourager un suivi au niveau international. Cet effort a porté en partie sur la

préparation de la Conférence internationale sur l'agriculture et le développement rural durables dans les régions de montagne, organisée à Adelboden (Suisse), en juin 2002. La Déclaration d'Adelboden donne des lignes directrices et des recommandations pour associer l'ADRD et le développement durable des régions de montagne.

86. Plus récemment, en mars 2006, la FAO a organisé la « Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) », au Brésil, et le suivi est assuré activement.

Recherche et transfert de technologies dans le cadre du développement durable

87. La FAO a contribué au développement de la recherche agricole et de l'aspect technologique du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et a facilité la création du Forum de recherche agricole en Afrique (FARA). En outre, un soutien a été fourni pour la formulation du Cadre pour la productivité agricole en Afrique.

88. La FAO accueille le Secrétariat du Conseil scientifique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Secrétariat du Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) qui sont des mécanismes importants pour le transfert de technologies entre les institutions internationales de recherche agricole et les pays en développement.

89. Une aide a été fournie aux Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) y compris au renforcement des institutions, à la formulation de politiques et à la valorisation des ressources humaines. À cet effet, les bases de données des technologies pour l'agriculture (TECA), le Guide pour le financement de l'agriculture, le Répertoire mondial de institutions de recherche agricole et le Portail sur la recherche et la vulgarisation ont été mis au point.

90. À partir des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) disponibles par Internet, un Réseau virtuel de communication pour la vulgarisation et la recherche a été mis au point afin d'améliorer les liens, entre et au sein, des institutions de recherche agricole et de vulgarisation. Le succès d'un prototype de réseau virtuel introduit en Égypte a permis de réaliser des initiatives similaires dans d'autres pays. Le Réseau s'est élargi et a pris la dénomination de Réseau de communication pour le développement agricole et rural qui associe l'utilisation des TIC et les approches de communication participatives.

91. En 2000, la collaboration avec la Banque mondiale a permis la publication d'un ouvrage sur les Systèmes de connaissance et d'information agricole pour le développement rural (AKIS/RD) qui a établi une vision stratégique et des principes directeurs pour rassembler des agriculteurs, des enseignants agricoles, des chercheurs et des vulgarisateurs afin de mettre en valeur les connaissances et les informations. Des études de cas sur les AKIS/RD ont été effectuées dans dix pays et l'analyse des résultats a permis de réaliser une publication (Renforcer la coordination entre les acteurs des AKIS/RD).

92. En septembre 2002, les directeurs de la FAO et de l'UNESCO ont pris conjointement une initiative phare sur l'Éducation de la population rurale lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud). Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du mouvement mondial d'Éducation pour tous, vise à attirer l'attention sur l'éducation de la population rurale.

93. Pour ce qui est des biotechnologies, la FAO a créé en mars 2000 le Forum électronique sur les biotechnologies dans l'alimentation et l'agriculture, en vue de fournir des informations fiables et pondérées sur les biotechnologies agricoles dans les pays en développement et un lieu d'échanges neutre permettant la confrontation des points de vues et des données d'expérience sur ce sujet souvent controversé. On compte actuellement 1600 inscrits au Forum.

94. Le site web de la FAO sur les biotechnologies (<http://www.fao.org/biotech/>) et le bulletin périodique, FAO-BioTechNews, lancés en 2000, ont été depuis systématiquement mis à jour et leur couverture s'est élargie. Ils contiennent des nouvelles et des événements concernant l'application des biotechnologies à l'alimentation et à l'agriculture dans les pays en

développement. Qui plus est, deux conférences importantes se sont tenues en 2002: la première consacrée aux conséquences du flux des gènes d'organismes génétiquement modifiés vers des populations non génétiquement modifiées et la deuxième au rôle des biotechnologies dans les programmes de recherche agricole des pays en développement.

95. En 2006, en collaboration avec la Banque mondiale et l'Initiative de communication, la FAO a organisé le premier Congrès mondial sur la communication pour le développement qui a réuni plus de 900 participants dont 200 journalistes et représentants des médias.

Gestion des terres et des eaux

96. Parmi les principaux apports techniques relatifs aux régimes fonciers, on peut signaler depuis 2000 la diffusion de directives importantes contenues dans une revue spécialisée paraissant deux fois par an et quatorze publications techniques. De nouvelles publications sont également prévues. Dans plus de trente pays, des activités opérationnelles ont permis l'accès aux terres par redistribution, bail et pour les éleveurs. Un accès plus sûr des communautés aux terres privées ou coutumières a été assuré, alors que la prestation de services ruraux a été améliorée grâce à des systèmes d'imposition de la propriété.

97. Pour ce qui est de la gestion des terres, la FAO a mis au point des directives normalisées pour les évaluations agroécologiques sur le plan national et mondial. Elle a créé des systèmes d'information largement reconnus et a diffusé des outils de soutien pour permettre de prendre des décisions efficaces dans divers domaines (utilisation des terres, approches et technologies relatives à la conservation, à l'adaptabilité à l'environnement et à la réaction des plantes cultivées, au piégeage du carbone, ainsi que sur la planification intégrée de l'utilisation des terres. Ces informations font autorité sur le plan mondial pour l'agriculture de conservation, la description des sols et l'évaluation de la dégradation des terres. Les programmes de terrain prévoient la mise en place de projets et d'initiatives d'ampleur mondiale, régionale et nationale sur la dégradation des terres (évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides), la gestion durable des terres, les systèmes d'information sur les ressources foncières, la fertilité des sols, l'évaluation des terres et la planification intégrée de l'utilisation des terres.

98. La FAO a contribué à la mise en valeur durable des eaux et leur utilisation en agriculture est restée au centre des débats internationaux relatifs à l'eau. L'opinion initiale selon laquelle l'agriculture était considérée comme la source de tous les maux a progressivement évolué vers une vision où le secteur agricole a un rôle essentiel à jouer pour affronter la pénurie d'eau à l'échelle du globe. À cet effet, la FAO coopère étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies (dans le cadre de ONU-Eau) ainsi que les organismes nationaux et internationaux. Elle a participé à la préparation et à la mise en place de plans d'actions mondiaux ayant une incidence directe sur la gestion des eaux agricoles et en particulier au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD, notamment pour ce qui est du premier axe d'intervention consacré à la gestion des terres et des eaux.

99. L'élaboration de politiques nationales de l'eau bien conçues, ou leur modification, a bénéficié du soutien apporté par la diffusion de directives et de meilleures pratiques et de conseils techniques directs donnés aux pays, y compris pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Grâce à la promotion de la formation et de la recherche, on a assisté au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la gestion des eaux. En particulier, on a pu relever que le matériel nécessaire à une formation et à une divulgation participative en matière d'irrigation et les manuels de terrain destinés aux techniciens avaient été élaborés, tout comme les bases de données et les catalogues sur l'irrigation et l'équipement de drainage et qu'ils avaient fait l'objet d'essais intensifs.

100. La FAO gère une base de données mondiale sur les informations et les connaissances relatives à l'utilisation de l'eau en agriculture (AQUASTAT) qui contient des statistiques par pays, des profils de pays et le premier système d'information géographique mondial doté de cartes des zones irriguées. Elle participe aussi à des programmes internationaux visant à assurer le suivi de la gestion des ressources en eau. Des réalisations importantes ont été obtenues pour ce qui est de

la création, de l'harmonisation et de l'adoption d'innovations technologiques et d'amélioration permettant d'utiliser de manière plus efficace l'eau et de conserver les ressources dans le secteur agricole, y compris des technologies d'un prix abordable relatives à l'irrigation et à la collecte des eaux. Parallèlement, la FAO assure de manière active la promotion de pratiques modernes de gestion pour des programmes d'irrigation à grande échelle et d'outils pour la durabilité matérielle, financière et sociale des projets de mise en valeur des eaux.

101. Avec la montée des préoccupations liées à la pollution et aux répercussions sur l'environnement des projets relatifs à l'eau, la FAO a encouragé des mesures et des techniques pour la prévention et la lutte contre la saturation en eau des sols, la salinité et les autres effets négatifs de la mise en valeur des ressources en eau sur la qualité des ressources naturelles. Elle a participé à la prévention et à la lutte contre les maladies transmises par des vecteurs dans les zones irriguées, et à l'élaboration et à l'application de lignes directrices et de meilleures pratiques pour le traitement et la réutilisation des eaux usées ou de mauvaise qualité en irrigation.

102. La FAO apporte un appui total à la Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi qu'à d'autres initiatives de lutte contre la dégradation des terres et de promotion de la gestion durable des terres. La FAO conduit la mise en place de plusieurs programmes de terrain très importants au titre de la Convention, comme l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA): la mise en valeur du Fouta Djallon, le projet Kagera et le programme de promotion de la production d'acacias. La FAO joue aussi un rôle technique essentiel dans la nouvelle initiative de l'organisme interorganisations TerraAfrica-SIP (<http://www.terrafrica.org/>) qui tente de rationaliser et d'améliorer la gestion des terres en Afrique subsaharienne. Récemment, la FAO a mis au point une base de connaissances de référence sur la situation de la gestion durable des terres, y compris de nombreux documents et outils pour une interaction entre les parties prenantes. Sur le plan national, la FAO a soutenu l'élaboration des programmes d'action nationaux de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ainsi que des programmes de gestion durable des terres dans plusieurs pays (dernièrement en République dominicaine et en Haïti).

Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

103. La Commission intergouvernementale des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) de la FAO a contribué de manière fondamentale à la négociation des politiques et des instruments pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour la sécurité alimentaire et pour un partage équitable des bénéfices.. La Commission a adopté en 2007 son Programme de travail plurianuel en 2007, qui couvre pour dix ans les activités de négociation d'instruments internationaux, sur l'ensemble des éléments de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture (plantes cultivées, animaux, poissons, forêts, micro-organismes) et les questions intersectorielles comme l'accès et le partage des avantages.

Environnement, changement climatique et bioénergie

104. GeoNetwork est un projet reposant sur un logiciel libre lancé par la FAO et maintenant utilisé par de nombreux organismes des Nations Unies, l'ensemble du système des centres de recherche du GCRAI et de nombreux gouvernements nationaux pour identifier, avoir accès et utiliser des cartes géographiques par Internet. Les méthodologies géospatiales pour la cartographie de la pauvreté, qui intègrent des données biophysiques et socioéconomiques, ont été élaborées et appliquées dans de nombreux pays en développement, ainsi qu'au plan mondial. L'initiative mondiale de cartographie du couvert végétal de la FAO a mené d'importants projets en Afrique et en Asie et a conduit à la création du Système de classification de la couverture du sol, à titre de norme internationale. La FAO accueille le Secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) qui a débouché, notamment, sur un accord intergouvernemental portant sur des variables climatiques terrestres de référence. La FAO contribue aux efforts de l'ensemble du système des Nations Unies d'élaboration des indicateurs techniques concernant l'agriculture durable, les forêts et les pêches et préside actuellement le groupe d'experts des

Nations Unies sur l'OMD 7. En 2006-07, elle a aussi présidé le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique. Au cours des cinq dernières années, la FAO a amélioré et développé l'aspect satellitaire de son système d'alerte rapide pour améliorer l'accès aux informations météorologiques ainsi que sur les terres et les eaux, en vue de permettre une couverture élargie des organismes nuisibles et des catastrophes naturelles.

105. La Plateforme internationale sur la bioénergie (PIBE) de la FAO favorise la collaboration entre les pays sur le développement rural de bioénergies et lui permet de jouer un rôle clé d'évaluation des incidences potentielles du développement bioénergétique sur la sécurité alimentaire, les ressources naturelles, et l'environnement biophysique. La FAO a participé à la fondation de ONU-Énergie, le point de coordination pour l'ensemble du système des Nations Unies sur les questions énergétiques et a assuré la vice-présidence du groupe, qui a produit un rapport reconnu mondialement (« Sustainable Bioenergy: A Framework for Decision Makers »). La FAO effectue actuellement un certain nombre d'études de pays pour évaluer les potentiels de production bioénergétique en tenant compte de la sécurité alimentaire et des priorités de gestion des ressources naturelles. Le Partenariat mondial sur les bioénergies, une initiative du G8 et de cinq autres pays, est accueilli par la FAO en tant que mécanisme permettant aux pays d'aborder les questions relatives aux politiques, à la durabilité et aux échanges. Le Groupe de travail interdépartemental sur les bioénergies de la FAO donne une approche intersectorielle de cette question en répondant aux nombreuses sollicitations des pays et participera à l'élaboration de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (2008) qui sera consacrée aux bioénergies.

106. On peut estimer que l'année 2007 a marqué un tournant décisif. Le changement climatique a été reconnu par le grand public comme par les milieux politiques comme un facteur essentiel à prendre en considération pour le développement mondial et le bien-être. La FAO s'intéresse au changement climatique depuis de nombreuses années (elle a commencé à traiter ce problème en 1988) mais elle a récemment élargi ses activités dans ce domaine afin d'aborder la question de manière plus globale pour ce qui est de l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'élevage. En 2006, une initiative a été lancée au niveau de l'Organisation pour mettre au point un programme de travail sur l'adaptation aux changements climatiques en vue d'élargir l'aide accordée aux pays pour renforcer leurs capacités face à une variabilité climatique accrue dans le secteur agricole et des activités rurales. La FAO travaille avec divers nouveaux partenaires et a modifié les outils et les bases de données utilisés pour prévoir les rendements des récoltes afin de pouvoir les adapter à l'analyse du changement climatique. La FAO a préparé une publication importante sur le changement climatique et la sécurité alimentaire, question qui a été le plus souvent ignorée dans la plupart des études et recherches effectuées jusqu'à présent sur les changements climatiques. La FAO a contribué de manière active au travail du Groupe intergouvernemental sur le changement climatique, notamment pour ses troisième et quatrième rapports d'évaluation.

F. DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Site Internet de la FAO

107. Depuis 1996, le site Internet de la FAO s'est amélioré tant du point de vue du volume que de la qualité des informations. Environ 3 millions de pages web sont accessibles à l'adresse www.fao.org, et près de 30 000 documents sont disponibles en version intégrale et dans les cinq langues officielles de la FAO dans les archives de documents de l'Organisation. En décembre 1999, 360 000 visiteurs (soit 6,5 millions de demandes d'accès) ont été enregistrés par mois sur le site de la FAO, classé par l'Encyclopaedia Britannica comme l'un des meilleurs sites web. Un nombre record de 4,3 millions de consultations (qui ont généré 109 millions de demandes) a été enregistré en mai 2007, ce qui représente une multiplication des accès par plus de 10 en moins de huit ans.

108. En 1999, la FAO a introduit un plan de couverture linguistique échelonné pour assurer progressivement un équilibre adéquat entre les langues. Les utilisateurs peuvent sélectionner l'une des cinq langues officielles de la FAO pour visualiser l'information disponible sur son site web.

Centre mondial d'information agricole (WAICENT)

109. Le projet WAICENT a été engagé pour harmoniser et intégrer plus de 40 bases de données statistiques couvrant les principaux domaines de travail de l'Organisation, à savoir l'agriculture, les forêts et les pêches. Il a démarré avec deux systèmes d'information, FAOSTAT et FAOINFO; FAOSYS a été ajouté en 1997. WAICENT est connu comme la plaque tournante de l'information de la FAO. En 2002, le Directeur général a repositionné WAICENT en faisant le cadre organisationnel auquel tous les départements techniques de la FAO et bureaux décentralisés de la FAO contribuent activement en se conformant aux normes, aux procédures et aux outils convenus.

Google et autres engins de recherche utilisés sur le site web de la FAO

110. La première tentative d'installation d'un moteur de recherche facilitant l'extraction de l'information du site web de la FAO a été la mise en place du localiseur d'information de la FAO vers la fin de 1999. Ce moteur de recherche était appuyé par une base de données. Son efficacité était fonction de l'exactitude de l'information saisie manuellement dans le système. À mesure que la présence de la FAO s'est développée sur l'Internet, son site web a dépassé les capacités du localiseur, devenu de plus en plus difficile à tenir à jour. En octobre 2005, une solution de recherche provisoire a été proposée sur la page d'accueil du site de la FAO, et continue d'offrir une alternative à Google.

111. Le moteur de recherche Google Public Service Search (Google PSS) a été introduit en mai 2006 comme moteur de recherche par défaut du site www.fao.org. Il a ensuite été remplacé par Google Custom Search Engine (Google CSE), en octobre de la même année, car ce nouveau produit offrait davantage de contrôle et de souplesse que le précédent. La FAO est actuellement en pourparlers avec Google pour envisager de collaborer au développement de produits d'intérêt mutuel tels que Google Books, Google Collaborative tools, Google Video/You Tube et Google Mobile.

Forum de connaissances

112. Aux connaissances et informations explicites disponibles par l'intermédiaire de WAICENT vient s'ajouter la « connaissance tacite » de la FAO, à savoir l'expérience et l'expertise des membres de son personnel. En tant qu'organisation de savoir, la FAO doit relever un défi majeur qui est de tirer le plus ample profit de ses connaissances tacites et explicites pour mieux servir ses Membres. À cet effet, le Directeur général a créé trois groupes de travail interdépartementaux durant l'été 2005 afin de faire de la dimension « organisation de savoir » un élément clé de la réforme de la FAO. Les groupes de travail portent sur les thèmes suivants: i) réseaux de connaissances thématiques, ii) pratiques optimales, et iii) échange de connaissances. Un bulletin du Directeur général publié ultérieurement (2006/35) a fait de la gestion des connaissances un élément central, qui précède la planification et l'exécution des programmes, soulignant qu'il était impératif de partager ces connaissances avec les États Membres et les centres partenaires.

113. Le Directeur général a ensuite décidé, en septembre 2005, qu'il convenait de mettre en place un service de questions-réponses premier pas facilitant l'accès des Membres à la connaissance tacite de l'Organisation, tout en répondant plus efficacement à leurs besoins spécifiques d'information. Ce service, baptisé « AskFAO », a été lancé en décembre 2005.

AGORA (Système de recherche mondiale en ligne sur l'agriculture)

114. AGORA est le fruit d'un partenariat public-privé très réussi entre la FAO, plusieurs des grandes maisons d'édition d'ouvrages scientifiques et d'autres partenaires clés. Dès son lancement en octobre 2003, cette initiative de la FAO a permis à 69 pays en développement d'avoir gratuitement accès à une remarquable collection d'ouvrages en ligne sur l'alimentation, l'agriculture, les sciences de l'environnement et les sciences sociales. Au cours d'une seconde phase qui a débuté en 2006, l'accès à AGORA a été élargi à des universités, collèges de troisième

cycle, instituts de recherche et ministères nationaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales dans 37 autres pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure.

115. AGORA a permis de combler le fossé de la connaissance pour 1 225 institutions dans 94 des 107 pays admissibles qui se sont abonnés à plus de 1 200 revues; à l'heure actuelle, plus de 400 000 articles sont téléchargés chaque année au moyen d'AGORA. Le nombre de maisons d'édition qui collaborent à AGORA est passé de 12 en 2003, à plus de 40 éditeurs en 2007. En juillet 2007, les partenaires d'AGORA ont annoncé la poursuite de leur engagement en faveur du programme jusqu'en 2015 et lancé le plan stratégique AGORA/HINARI/OARE « Horizon 2015 » pour appuyer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

*Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles
(AGRIS)*

116. AGRIS est opérationnel depuis 1975 et vise la constitution d'un système commun et gratuitement accessible d'information pour les sciences et technologies de l'agriculture et les domaines connexes, en particulier à la littérature grise. Jusqu'à la fin des années 90, il portait principalement sur la constitution d'une base de données bibliographiques centralisée et les produits associés. Depuis 2000, les efforts sont de plus en plus tournés vers le renforcement des capacités des centres de ressources participants à gérer et diffuser les informations et connaissances qu'ils détiennent avec leurs propres moyens.

117. Deux consultations d'experts tenues en 2000 et 2002 ont examiné les difficultés techniques liées à l'amélioration de l'accès à l'information agricole, à la définition de cadres normatifs et de normes de gestion de l'information, et au développement des actions de renforcement des capacités. La seconde consultation a permis l'élaboration d'une nouvelle vision pour le système AGRIS qui est désormais axé sur les activités de renforcement des capacités, dont l'apport de méthodes et d'outils normalisés, la formation et le soutien technique, sur site et en ligne.

118. En 2005, cette nouvelle vision a été affinée en mettant l'accent sur les partenariats, la collaboration et à la constitution de réseaux à la faveur d'une consultation d'experts organisée par la FAO, le GCRAI, le Forum mondial de la recherche agricole et le Centre technique de coopération agricole et rurale, entre autres, pour accroître la cohérence des systèmes d'information internationaux sur les sciences et technologies agricoles. Cette consultation a débouché sur un partenariat mondial plus structuré regroupant les diverses initiatives en cours dans une alliance intégrée. Une deuxième consultation d'experts en 2007 a passé en revue les progrès considérables enregistrés par l'initiative conjointe.

Renforcement des capacités – apprentissage électronique

119. Depuis 2002, la FAO s'est employée à développer un programme d'apprentissage électronique à l'intention des États Membres et des autres parties prenantes dans le droit-fil des efforts engagés pour: i) renforcer la sensibilisation et la compréhension; ii) dispenser une formation en cours d'emploi au personnel technique; iii) mettre à disposition des outils, méthodes, principes et matériels didactiques; et iv) appuyer la formation individuelle et les autres activités de renforcement des capacités.

120. La première phase de ce programme (2002-2006) a été consacrée à l'élaboration des méthodes et outils et aux premiers essais de validation; elle a abouti à la production d'un kit de ressources pour la gestion de l'information (IMARK). Depuis le lancement du premier module en 2003, la FAO a fourni à ses partenaires ou expédié au total plus de 50 000 CD du kit IMARK. Depuis qu'il a été créé il y a presque deux ans, le site web IMARK enregistre régulièrement de nouveaux abonnés, avec une moyenne mensuelle de plus de 400 nouveaux étudiants qui s'inscrivent au programme en ligne.

121. Au cours de la seconde phase (2006-2007), le programme d'apprentissage électronique a été élargi à quelques thèmes centraux, en coopération avec les départements AG et ES, à savoir: sécurité alimentaire: information pour l'action, droit à une alimentation adéquate et Codex Alimentarius.

FAOLEX

122. FAOLEX fournit un accès en ligne aux législations mondiales en vigueur dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Depuis 1994, ce système, à l'origine alimenté manuellement, est devenu une base de données très perfectionnée qui contient près de 60 000 textes et s'enrichit au rythme de 5 000 nouveaux textes par an.

G. ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE TERRAIN ET SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Évolutions générales

123. En 1994, la FAO gérait un « programme de terrain » (coopération technique) comprenant 1 502 projets dont l'exécution était évaluée à 267 millions de dollars EU (à l'exclusion des secours d'urgence). Par comparaison, le nombre des projets de coopération technique en 2006 était de 1 028, dont l'exécution se montant au total à 250 millions de dollars EU. Ce recul tient notamment au fait que la contribution du PNUD est devenue quasiment inexistante et qu'elle n'a pas été entièrement compensée par d'autres donateurs.

124. Depuis 1994, l'Organisation s'efforce de trouver des moyens pour exécuter ses programmes de coopération technique avec efficience et efficacité tout en répondant avec pertinence aux besoins et aux priorités de ses Membres. Pour y parvenir, elle a progressivement décentralisé son mode de fonctionnement, très centralisé au départ, en délégant un certain nombre de pouvoirs aux responsables budgétaires aux niveaux régional, sous-régional et national, et en organisant parallèlement des formations et une refonte des processus et des procédures. La création du Comité chargé de l'examen de programmes et de projets (PPRC) en 1999 et du Groupe consultatif pour la conception de projets (PDAG) en 2003 a permis de mettre en place un système amélioré d'examen des projets ainsi qu'un nouveau format de documents de projet incorporant un cadre logique et des principes de gestion axés sur les résultats.

125. Par ailleurs, le *Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS)*, opérationnel depuis 2001, est devenu un outil de gestion complet utilisé au Siège et sur le terrain. Il constitue un cadre institutionnel unique pour toutes les informations relatives aux programmes de terrain et donne accès à une grande variété de données sur les projets, les donateurs, les politiques, les stratégies nationales et les procédures.

126. Plus récemment, l'Organisation s'est engagée résolument dans le processus « Unis dans l'action » des Nations Unies et la mise en œuvre de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La FAO dispose de son propre instrument de programmation des activités de pays, le Cadre national sur les priorités à moyen terme (NMTPF), qui a pour but de déterminer, en coopération avec les autorités nationales, les domaines dans lesquels la FAO pourrait intervenir pour répondre aux priorités nationales. Cet outil s'avère efficace pour intégrer les apports de la FAO dans les programmes de pays en cours, à titre pilote dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

127. L'évolution de la situation concernant les ressources budgétaires est encourageante au point qu'elle pourrait entraîner un nombre d'approbations record pendant l'exercice 2006-07. La réussite des efforts déployés pour mobiliser des ressources tient notamment aux ingrédients suivants: réalisation effective des objectifs convenus avec les bénéficiaires et les donateurs (communication de rapports ponctuels, précis et adéquats); caractère innovant des modalités de coopération avec les donateurs; préférence accordée aux approches plus axées sur les programmes que sur les projets.

Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)

128. *Phase pilote.* Le PSSA, lancé en 1994 après approbation de la cent sixième session du Conseil de la FAO, avait pour but de réduire la faim et la malnutrition en augmentant la productivité des petits exploitants souffrant d'insécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Au niveau national, le PSSA devait être mis en œuvre en deux phases. La première était centrée sur des projets pilotes démontrant qu'il était possible d'accroître rapidement le rendement des cultures vivrières de base et d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau du ménage et du pays en appliquant des technologies plus perfectionnées. La seconde comprenait des programmes d'investissements à grande échelle. Les quatre volets principaux des projets pilotes étaient les suivants: i) maîtrise de l'eau; ii) intensification de la production végétale; iii) diversification des systèmes de production; iv) analyse des contraintes pour déterminer la nature des obstacles à l'adoption généralisée des technologies démontrées.

129. Les activités pilotes ont démarré en 1994-95 dans quinze pays, avec une allocation de seulement 3,5 millions de dollars au titre du Programme ordinaire de la FAO. Le Programme s'est ensuite rapidement développé, comptant 105 pays en 2005 (fin de la phase pilote), avec un financement total de 770 millions de dollars EU, dont la moitié représentait des engagements des gouvernements. Parmi les avantages démontrés par les projets pilotes, citons: i) une hausse des rendements et des quantités produites; ii) l'efficacité des méthodes de vulgarisation employées; iii) l'amélioration du bien-être et des moyens d'existence des ménages agricoles au niveau de la communauté; et iv) une prise de conscience accrue du problème de la faim et un engagement politique plus ferme pour y apporter une réponse.

130. *Programmes nationaux pour la sécurité alimentaire (PNSA).* Sur la base des recommandations d'une Évaluation externe indépendante (2001-2002), les PNSA ont pour but d'aider les pays à intervenir à une échelle suffisante pour réaliser les objectifs du SMA et les OMD. Ces programmes nationaux, qui traitent de questions liées à la production alimentaire et à l'accès à la nourriture, s'inscrivent généralement dans des initiatives nationales plus larges visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis 2002, quinze pays ont commencé à mettre en œuvre leur PNSA, ce qui représente un montant total de ressources budgétaires de 5,7 milliards de dollars sur une période de cinq ans et plus de 30 millions de bénéficiaires ciblés. Par ailleurs, 35 PNSA sont à différents stades de formulation et d'examen.

131. *Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (PRSA).* Donnant suite au Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a prêté son concours aux organisations régionales d'intégration économiques en matière de conception et de mise en œuvre des PRSA. Ces programmes comprennent généralement une composante verticale d'appui au PNSA dans les pays concernés, et une composante horizontale d'aide à l'harmonisation des normes de qualité des aliments et de réglementations commerciales. Ils contribuent également au renforcement des capacités pour promouvoir le commerce aux niveaux régional et mondial. À l'heure actuelle, les PRSA sont opérationnels dans le cadre de la Communauté des Caraïbes, l'Organisation de coopération économique, le Forum des îles du Pacifique, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud. À l'heure actuelle, dix-sept autres PRSA en sont à différents stades d'élaboration.

Programme de coopération technique (PCT)

132. Entre janvier 1994 et septembre 2007, 3 356 projets ont été approuvés au titre du PCT, pour un montant total de 678 millions de dollars EU. Les principales évolutions pendant cette période ont été les suivantes: un engagement accru dans les grandes crises d'urgence (acridiens, grippe aviaire), la formulation de politiques et de stratégies, l'aide à l'élaboration d'accords de coopération régionaux et la création d'organisations intergouvernementales ou l'accès à celles-ci, la formation de responsables gouvernementaux aux négociations commerciales, le traitement de questions de biosécurité et de biotechnologie, la conception de programmes nationaux d'investissement et de programmes pour la sécurité alimentaire, l'évaluation des ressources naturelles et les stratégies de gestion associées, etc. D'autres questions, plus récentes, concernent l'évaluation de l'impact du changement climatique et des bioénergies sur la sécurité alimentaire.

133. En novembre 2005, le Conseil a approuvé un ensemble de réformes visant à renforcer le PCT. L'un des principaux changements a consisté à déléguer davantage de pouvoirs aux représentants de la FAO, leur permettant d'approver les projets du PCT à hauteur de 200 000 dollars EU par exercice biennal. Le processus de définition des priorités du PCT au niveau des pays a été également renforcé et incorporé dans les exercices exécutés au titre des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme (NMTPF). Le budget des projets individuels a été relevé à 500 000 dollars EU. De nouveaux outils et méthodes sont utilisés pour renforcer et suivre l'impact et la durabilité des résultats du PCT. Une attention spéciale est désormais accordée aux pays les plus défavorisés, et le PCT est centré sur les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et du Millénaire pour le développement.

Assistance aux politiques

134. Le Siège, et plus particulièrement les unités décentralisées chargées des politiques, ont fourni sans relâche des conseils et une aide aux pays et à de nombreuses organisations économiques régionales. Ces activités ont notamment porté sur l'analyse et la formulation de politiques, stratégies, programmes et projets ainsi que sur le renforcement de capacités. Les interventions demandées par les pays et les organisations régionales ont abouti aux résultats suivants: analyses sectorielles, stratégies nationales de développement agricole, politiques et programmes, notes d'orientation et recommandations spécifiques concernant des domaines comme la facilitation du commerce et l'harmonisation des politiques dans les groupements régionaux. Une assistance a également été apportée à l'examen et à la formulation des législations correspondantes.

135. Il convient de souligner quelques exemples des principales initiatives stratégiques de l'Organisation dans le domaine des politiques:

- a) La préparation de 150 stratégies nationales pour le développement agricole et la sécurité alimentaire à l'horizon 2010 (dont 113 ont été approuvées formellement par les gouvernements); l'organisation de 103 ateliers nationaux participatifs pour examiner et mettre à jour ces stratégies; la préparation de projets de Stratégies nationales à l'horizon 2015 pour 49 pays africains.
- b) La coordination et l'appui technique nécessaires à la formulation du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD, adopté par les chefs d'État africains au Sommet de Maputo en 2003, ainsi que l'assistance au processus de mise en œuvre du PDDAA en matière de plaidoyer, de politiques et d'activités techniques.
- c) La formulation et la mise en œuvre des premiers Programme régionaux pour la sécurité alimentaire pour 12 OIER.
- d) Des études de diagnostic sur des questions de politique d'un intérêt particulier au niveau régional: par exemple les rapports biennaux sur les tendances et enjeux de l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes, une étude sur les implications politiques de l'expansion du soja dans les pays du MERCOSUR; une étude sur les incidences de la croissance rapide de la Chine et de l'Inde sur l'agriculture en Asie; une étude sur l'opportunité d'accroître l'aide publique à l'agriculture pour combattre la faim en Afrique subsaharienne; des études sur les dimensions politiques de la biosécurité en Asie.
- e) L'interface entre les politiques agricoles et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et d'autres processus nationaux.

136. Le renforcement des capacités a été appuyé par des méthodologies d'analyse de l'impact socioéconomique des politiques, des études sectorielles et de la rentabilité des investissements, et par les outils et logiciels suivants: CAPPA (modèles sectoriels), WinDASI (analyse des investissements), ECOZONE (impact environnemental), VCA (analyse de la chaîne de valeur), PSIA (Analyse de la pauvreté et de l'impact social). Le système EASYPol: ressources en ligne pour l'élaboration des politiques a été créé pour améliorer la diffusion de matériels pédagogiques relatifs à l'agriculture, la sécurité alimentaire et les politiques commerciales, incluant l'analyse

institutionnelle et les négociations appliquées aux questions commerciales, et les politiques de développement agricole et de réduction de la pauvreté.

Opérations d'urgence et réhabilitation

137. Les évolutions récentes dans ce domaine peuvent être résumées de la manière suivante:

- a) Des demandes croissantes d'aide aux communautés frappées par des catastrophes ont incité la FAO à créer le Service des opérations spéciales de secours (TCOR) en 1991 pour renforcer ses opérations d'urgence sur le terrain. Les activités initiales étaient limitées à la distribution d'intrants, la protection des cultures et les vaccinations animales dans des situations de catastrophes naturelles comme les inondations ou les sécheresses.
- b) Au milieu des années 90, le TCOR a progressivement été engagé dans des opérations d'urgence complexes (par exemple en Bosnie-Herzégovine, dans la région des Grands Lacs, au Rwanda, où sa première unité de coordination des opérations d'urgence a été créée en 1994). Le TCOR s'est ensuite occupé de la coordination des activités d'autres partenaires humanitaires pour combler les lacunes et éviter les chevauchements dans le domaine de l'assistance agricole et s'assurer que les réponses apportées sont adéquates.
- c) En 1996, la FAO a été chargée de la responsabilité globale de la composante agricole du Programme des Nations Unies Pétrole contre nourriture en Iraq. Le volume des projets inscrits dans ce programme représentait une tâche de gestion extrêmement lourde, car leur budget total s'élevait à près de 850 millions de dollars EU pour toute la durée de vie du programme.
- d) La FAO a également réagi aux crises au Kosovo (1999) et en Afghanistan (2001). Les principaux programmes mis en place dans ces deux zones de conflit se caractérisaient par la diversité des projets allant de la distribution et multiplication des semences, de la réparation et du remplacement d'outillage à la reconstitution du bétail et à l'appui aux services vétérinaires.
- e) Les demandes d'assistance de plus en plus complexes ont conduit la FAO à élargir le mandat du TCOR en 2002 et à le transformer en une division à part entière: la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE). Cette division a l'entièr responsabilité du programme de terrain lié aux secours d'urgence. Elle oriente l'évaluation des besoins concernant les opérations de secours et de réhabilitation en faveur de l'agriculture dans des situations de catastrophes naturelles ou provoquées par les activités humaines, et prend l'initiative dans la formulation et la mise en œuvre de programmes et de projets de réhabilitation et de secours d'urgence. Elle a également pour mission de coordonner et de superviser l'ensemble des activités opérationnelles dans les pays, ou parties de pays, qui ont besoin de programmes spéciaux de secours d'urgence pour des raisons de sécurité ou des motifs politiques particuliers. Les programmes de secours d'urgence et de réhabilitation de la FAO ont pour vocation de rétablir l'autonomie des populations concernées, de réduire les besoins d'aide de première urgence et d'éliminer les stratégies de survie préjudiciables (vente de biens, migration forcée, etc.). Ils doivent exploiter le principal avantage comparatif de l'Organisation en faisant coïncider le savoir-faire disponible avec les ressources et en concentrant leur action sur l'amélioration de la production agricole et les moyens d'existence des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs après les catastrophes, pendant les conflits et les situations de transition.
- f) La mobilisation de ressources et l'exécution de programmes d'urgence ont été multipliées par 15 depuis 1994. Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) de la FAO, opérationnel depuis avril 2004, a été créé pour organiser le déploiement rapide de personnel et les évaluations, ainsi que pour apporter des fonds de trésorerie en attendant la réception des fonds approuvés par les donateurs.
- g) De grands programmes ont été lancés pour répondre à la recrudescence acridienne en Afrique du Nord et de l'Ouest en 2004 (80 millions de dollars EU de fonds provenant de 27 donateurs) et à la catastrophe provoquée par le tsunami dans l'Océan indien en 2005

(66 millions de dollars EU de financement pour des activités en Indonésie, à Sri Lanka, en Thaïlande, au Myanmar, aux Maldives, aux Seychelles et en Somalie).

- h) L'exécution des programmes de secours d'urgence et de réhabilitation de la FAO s'est chiffrée à 350 millions de dollars EU en 2006-07, les contributions des donateurs dépassant les 560 millions de dollars EU pendant la même période. Les opérations en cours sont estimées à 590 millions de dollars EU. Les activités sont concentrées dans 40 pays et régions qui connaissent des crises agricoles et alimentaires, incluant l'Iraq, la Somalie, le Soudan, l'Afrique austral, la région des Grands Lacs, le Pakistan, l'Indonésie et l'Amérique latine. La FAO est également engagée à l'échelon mondial dans des actions contre les maladies animales et les organismes nuisibles transfrontières tels que les acridiens et la grippe aviaire (HPAI), hautement pathogène. Le Programme mondial de la FAO pour la maîtrise et l'éradication de la grippe aviaire a appuyé, dans ce contexte, quelque 135 pays.

Appui à l'investissement

138. La Division du Centre d'investissement de la FAO a été initialement créée en 1964 pour aider la Banque mondiale à accroître sa capacité de prêts à l'agriculture dans les pays en développement en proposant des investissements dans le développement rural et agricole. Depuis 1994, d'autres partenaires importants ont rejoint cette initiative, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Centre aide également les pays à utiliser les fonds de pré-investissement du Programme de coopération technique. Ces fonds leur permettent d'accéder à des ressources dans le cadre de nouvelles modalités de prêt et à améliorer leurs politiques d'investissement. Le Centre a également contribué, en coopération avec des divisions techniques de la FAO, à mobiliser des ressources pour des initiatives conjointes de réhabilitation dans des situations de catastrophe diverses – tsunami, séismes, ouragans, dégâts provoqués par des conflits. Il a enfin participé à la préparation de stratégies d'éradication de la grippe aviaire et de rétablissement de la situation en période de post-épizootie.

139. Au total, de 1964 à 2006, le Centre a aidé les pays à obtenir des engagements de financement pour 1 606 projets et programmes de développement rural et agricole. Le montant total des investissements consentis est supérieur à 82 milliards de dollars EU, dont plus 48,5 milliards de dollars EU d'aide extérieure reçue sous la forme de prêts, de crédits ou de donations.

140. Dans la période 1994-2006, le TCI a contribué à mobiliser des ressources pour 659 projets approuvés, soit des investissements s'élevant au total à plus de 33 milliards de dollars, dont plus de 22,5 milliards d'aide financière extérieure. En 2006, le Centre a participé à des opérations de prêts représentant plus de 45 pour cent des prêts de la Banque mondiale approuvés pour le développement rural et agricole. De 1994 à 2006, le Centre a organisé 7 285 missions de terrain.

141. Au niveau régional, en 2000 et 2001, le Centre a fait office de Secrétariat de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la sécurité alimentaire à long terme, le développement agricole et les activités connexes dans la Corne de l'Afrique, composée de dix organisations incluant la FAO. En 2006-07, son action a conduit la FAO à contribuer à la mission de l'Envoyé spécial pour la crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique, en collaboration avec le PAM. Il a appuyé le développement du Partenariat pour le développement de l'élevage en Afrique (ALive) et TerrAfrica, qui est une plateforme multisectorielle, régionale visant à aider les gouvernements et les principaux acteurs de l'Afrique subsaharienne à généraliser et à rationaliser la gestion durable des terres.

142. Au niveau mondial, conformément au rôle de plaidoyer de la FAO en faveur de la sécurité alimentaire, le Centre a organisé en 2001 la première Réunion-débat de haut niveau sur la mobilisation de ressources pour la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural, dans le cadre du Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*. Depuis 2003, le Centre a

coprésidé la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural avec le Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques (BMZ) de l'Allemagne qui s'emploie à améliorer l'harmonisation des programmes de donateurs afin d'accroître l'efficacité de l'aide et d'axer les priorités sur la réalisation des OMD.

H. ATTENTION PORTÉE À LA DÉFINITION DES PRIORITÉS

Définition des priorités dans le contexte de la FAO

143. La FAO est une organisation intergouvernementale qui compte 190 États membres, et bientôt 192. En tant que telle, elle est confrontée aux demandes et aux attentes les plus diverses dans les principaux domaines de son mandat. Dans ce contexte, la question de la définition des priorités est à ce point épineuse qu'elle a été examinée de nombreuses fois par les Organes directeurs, y compris l'organe le plus pertinent, le Comité du programme.

144. Depuis l'adoption du Cadre stratégique 2000-2015 de la FAO et la mise en place, conduite avec détermination au cours des exercices biennaux récents, de principes budgétaires axés sur les résultats, le Secrétariat s'est efforcé, notamment par le biais du processus de planification à moyen terme, de fournir des conseils pratiques et théoriques aux organes directeurs et d'encourager l'adoption de pratiques optimales. La direction s'est constamment employée à améliorer la hiérarchisation des programmes et des activités, la formulation des objectifs et des indicateurs, et la spécification des exigences afin de faire coïncider les moyens disponibles et les fins recherchées. Malgré les difficultés budgétaires qui empêchent d'obtenir un large consensus sur les priorités à adopter, et un cycle d'approbation budgétaire loin d'être optimal, des améliorations ont été apportées au cadre de planification et aux systèmes d'appui de l'Organisation, notamment la mise au point d'un Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution (PIRES), un engagement plus marqué dans les processus de planification du personnel régional et l'utilisation d'analyse de critères permettant d'établir des priorités à l'intérieur des programmes. Des exemples illustrant l'action du Secrétariat sont fournis ci-après.

Améliorations apportées à la procédure d'établissement du budget-programme

145. La procédure d'établissement du budget-programme de l'Organisation a connu des changements importants depuis la fin des années quatre-vingt-dix, suite aux diverses propositions soumises par le Secrétariat et adoptées par les organes directeurs. L'excellence et le perfectionnement des pratiques de la FAO, au regard de celles d'autres institutions et programmes du système des Nations Unies, ont été reconnus en particulier par le Corps commun d'inspection dans son Rapport sur la gestion et l'administration de la FAO, publié en 2002.

146. L'Organisation a beaucoup progressé sur ce plan, surtout par rapport à l'époque où les budgets étaient présentés essentiellement du point de vue des dépenses, des allocations de ressources par unités organisationnelles et des listes de postes vacants. Conformément aux efforts déployés dans de nombreuses administrations nationales, le Secrétariat a proposé au milieu des années quatre-vingt-dix d'inscrire les principes de planification stratégique et de budgétisation axée sur les résultats dans les pratiques de formulation des budgets et des programmes de la FAO et de procéder à la refonte complète des pratiques antérieures.

147. Ces efforts ont abouti à l'élaboration d'un nouveau « modèle de programmation » qui améliore la conception des budgets, rationalise les arbitrages et précise les responsabilités en matière de résultats, et à la mise au point d'une série de documents axés sur la prospective et fournissant des éclairages sur les objectifs recherchés, selon divers calendriers.

Suite de documents de planification complémentaires

a) Cadre stratégique

148. Le tout premier *Cadre stratégique* à long terme de la FAO (couvrant la période 2000-15) a été conçu afin que les Membres s'entendent sur la nature de l'aide que la FAO peut leur apporter dans la réalisation des trois objectifs qu'ils ont adoptés dans ce document:

- l'accès généralisé et continu de chaque individu à une nourriture saine et adéquate, de sorte que le nombre des personnes qui souffrent de sous-alimentation chronique soit réduit de moitié d'ici 2015;
- la contribution constante de l'agriculture et du développement rural durables, y compris des pêches et des forêts, au progrès économique et social et au bien-être de l'humanité.
- la préservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles, qui incluent les terres, les eaux, les forêts, les pêches et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

149. Les réponses attendues de la FAO ont été formulées dans le Cadre stratégique selon cinq orientations fondamentales:

- A: contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale;
- B: promouvoir, élaborer et renforcer les politiques et cadres réglementaires pour l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts;
- C: augmenter durablement l'offre et la disponibilité d'aliments et d'autres produits des secteurs agricole, halieutique et forestier;
- D: appuyer la conservation, l'amélioration et l'utilisation durables des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture et
- E: améliorer la prise de décisions par la fourniture d'informations et d'évaluations et encourager la gestion des connaissances en matière d'alimentation et d'agriculture.

150. Ces orientations ont ensuite été décomposées en douze objectifs stratégiques exigeant un certain nombre d'actions complémentaires dans le cadre des divers programmes techniques de l'Organisation.

151. Six Stratégies visant à aborder les questions intersectorielles, prévues pour créer un environnement favorable à la réalisation des stratégies prioritaires susmentionnées, ont été également mises en exergue dans le Cadre stratégique: *Garantir l'excellence; Promouvoir l'approche interdisciplinaire; Élargir les partenariats et les alliances; Continuer à améliorer le processus de gestion; Assurer un effet multiplicateur des ressources pour la FAO et ses Membres; Diffuser les messages de la FAO.*

152. La révision anticipée du *Cadre stratégique*, initialement prévue en 2006-07, a été reportée dans l'attente des résultats de l'évaluation externe indépendante (EEI).

b) Plan à moyen terme (PMT)

153. Le plan à moyen terme est un document de planification évolutif couvrant une période de six ans et mis à jour tous les deux ans. Véhicule principal de la formulation et de la définition des priorités en matière de programmes, il incarne le volet opérationnel du *Cadre stratégique* et s'appuie sur des entités de programmes comprenant des critères, des objectifs, des réalisations et des indicateurs clairement définis.

c) Programme de travail et budget (PTB)

154. Le Programme de travail et budget (PTB) sur deux ans fournit le plan de mise en œuvre assorti d'estimations de coûts pour le premier exercice biennal du PMT. Il précise la nature des réalisations escomptées et indique les allocations de ressources par entités de programme.

Un nouveau modèle de programmation

155. Dans le cadre du nouveau modèle de programmation, les entités constituantes du programme complet des activités de la FAO décrit dans le PMT et le PTB sont axées sur des résultats qui doivent profiter aux Membres. Cette approche a d'abord été appliquée à tous les programmes techniques de l'Organisation pendant l'exercice 2000-01. Depuis cette période, le système a été constamment amélioré à la lumière de l'expérience acquise, et le personnel et les directeurs se sont familiarisés avec cette orientation qui privilégie les résultats. Pendant l'exercice 2006-07, le modèle, adapté comme il convient, a été élargi aux programmes de coopération technique et non technique. Sa mise en œuvre, appuyée par un suivi complet et des mécanismes d'évaluation, est centrée sur la réalisation des produits biennaux du PTB et l'atteinte d'objectifs et de résultats à plus long terme. Son cadencement permet aux fonctionnaires techniques et aux responsables de programmes d'effectuer un suivi systématique et un examen périodique du déroulement des opérations, et de procéder aux correctifs et ajustements qui s'imposent.

Promotion et application de critères de définition des priorités

156. À la demande des Organes directeurs, le Secrétariat s'est efforcé de proposer des critères uniformes pour la définition et la sélection des priorités principales. Les critères actuels, tels qu'adoptés par le Conseil, se classent en deux catégories:

- 1) Ceux qui peuvent contribuer à déterminer la priorité relative d'une entité par rapport à d'autres, c'est-à-dire:
 - a) la conformité au Cadre stratégique;
 - b) la volonté démontrée de répondre aux priorités exprimées par des Membres;
 - c) l'expression de l'avantage comparatif de la FAO.
- 2) Ceux qui expriment plus particulièrement la qualité de la conception:
 - a) Des liens de causalité démontrables entre les moyens et les fins;
 - b) Des indicateurs définissant précisément la qualité et l'utilité;
 - c) l'efficacité économique;
 - d) la probabilité de succès et le caractère durable des résultats.

Garantir un meilleur retour d'informations relatif aux évaluations

157. De gros efforts ont été déployés parallèlement pour que les évaluations fassent l'objet d'un meilleur retour d'informations permettant de programmer les activités futures de la FAO. Il s'agit notamment des principales évaluations externes de programmes ou stratégies sélectionnés, et du processus d'autoévaluation mis en œuvre à l'initiative des directeurs concernés. Des ressources extrabudgétaires ont été prévues pour ancrer ce processus d'autoévaluation dans la culture de l'Organisation. Les ressources du Budget ordinaire consacrées aux évaluations ont par ailleurs nettement augmenté.

Des outils de gestion plus efficaces pour définir les priorités

158. Le personnel d'encadrement doit pouvoir compter sur des systèmes d'information d'appui efficaces pour évaluer les différentes options possibles au stade de la planification et définir les activités prioritaires compte tenu des ressources disponibles. Le Secrétariat a engagé des efforts considérables au cours de ces quinze dernières années dans la mise au point d'outils de planification et de suivi de la mise en œuvre.

159. Le système actuel utilisé par la FAO est le Système d'appui à la planification et à l'évaluation du programme, ainsi qu'à la présentation de rapports sur son exécution (PIRES), élaboré par le Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE), en collaboration étroite avec l'ensemble des départements. Il est conçu pour appuyer la procédure d'établissement du budget-programme, c'est-à-dire la préparation des programmes et du budget, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, à tous les niveaux de l'Organisation, y compris les bureaux décentralisés.

160. PIREs est un système intégré reposant sur des principes de gestion axés sur les résultats. Ses fonctionnalités sont conformes au modèle général de gestion des données administratives de l'Organisation et aux normes relatives aux applications et à l'infrastructure des technologies de l'information de la FAO.

161. Il permet en particulier:

- d'établir les liens qui conviennent entre le Cadre stratégique et la planification biennale et à moyen terme;
- d'utiliser des approches de budgétisation axée sur les résultats conformes au nouveau modèle de programmation et aux mécanismes améliorés d'évaluation mis en place à la FAO et décrits ci-dessus;
- de donner l'accès à divers outils permettant de gérer et de surveiller efficacement l'exécution des programmes au niveau opérationnel;
- d'appuyer la production de documents importants dans le processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation (PMT, PTB, et le Rapport sur l'exécution du programme);
- de produire des données relatives aux programmes afin de respecter les besoins d'analyse et d'établissement de rapport à tous les niveaux.

I. ATTENTION PORTÉE À LA PLURIDISCIPLINARITÉ

La pluridisciplinarité dans le contexte de la FAO

162. Depuis la création de la FAO, la structure du Secrétariat a été organisée principalement en fonction de « disciplines » reflétant les structures organisationnelles mises en place dans les pays et caractérisées par des unités spécialisées, par exemple, dans les domaines suivants: cultures, élevage, forêts, statistiques, nutrition, commerce agricole, éducation et vulgarisation agricoles, commercialisation, finances rurales, etc. En conséquence, les départements qui étaient chargés de sous-secteurs bien délimités comme les pêches et les forêts devaient néanmoins être subdivisés en sous-unités responsables des principaux aspects disciplinaires (systèmes de production, protection de la base des ressources naturelles, facteurs économiques et sociaux, collecte et diffusion d'informations, etc.).

163. Depuis quelques temps, les Organes directeurs, tout comme la Direction, reconnaissent la nécessité de lutter contre les effets de ce que les ouvrages de gestion appellent le « cloisonnement organisationnel », qui empêche chaque unité de s'ouvrir à d'autres disciplines. Ces craintes ont surgi notamment lorsqu'il a fallu relever les défis posés par le développement agricole et rural, d'une complexité croissante. Encouragé par les Organes directeurs, le Secrétariat s'est efforcé au fil des ans de promouvoir la pluridisciplinarité dans l'Organisation.

164. Cette pluridisciplinarité a pris notamment les formes suivantes:

- a) La création de Groupes de travail interdépartementaux qui ont pour but, selon les cas:
 - 1) de mettre en place, au sein de la FAO, des approches uniformes aux problèmes identifiés et d'assurer une réponse adéquate de l'Organisation aux événements extérieurs,
 - 2) d'examiner et de faire admettre la nécessité d'une coopération entre les unités, et 3) de réaliser des objectifs pluridisciplinaires spécifiques, voire exécuter des programmes à plus grande échelle. Ces mécanismes peuvent être permanents, ponctuels ou provisoires, le meilleur exemple de mécanisme provisoire étant celui des groupes spécialisés dans les

projets de terrain, puisque la plupart des projets actuels exigent des contributions techniques pluridisciplinaires de l'Organisation;

- b) La définition d'une « appartenance » organisationnelle ou programmatique, par exemple l'« ancrage » d'un thème interdisciplinaire dans une entité de programme (l'intégration des considérations de parité hommes-femmes, renforcement des capacités, etc.);
- c) La facilitation des activités multidisciplinaires à diverses étapes du processus, plus large, de planification et de mise en œuvre de l'Organisation.

165. Des exemples probants de l'attention portée à l'amélioration de la pluridisciplinarité au cours des exercices biennaux récents sont présentés ci-dessous.

Cadre stratégique 2000-2015 et sélection des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)

166. Le Cadre stratégique 2000-2015 approuvé par la Conférence en novembre 1999 a été notamment caractérisé par l'inclusion d'une stratégie de renforcement de la pluridisciplinarité. Donnant suite à cette décision, une initiative à « double front » a été lancée au début de 2000 pour identifier à moyen terme les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI). Y ont pris part: a) les groupes de travail ad hoc qui avaient contribué pendant l'exercice 1998-99 à l'élaboration des cinq stratégies de l'Organisation visant à répondre aux besoins des Membres, par la suite incluses dans le Cadre stratégique 2000-2015; et b) les groupes de travail interdépartementaux déjà engagés dans des domaines importants d'intérêt commun.

167. Les DPAI sont donc nés d'une réflexion nouvelle sur la nature des problèmes actuels rencontrés par les Membres et exigeant une réponse pluridisciplinaire de l'Organisation, et de la poursuite des activités de coopération fructueuses entre les départements. Un examen approfondi de la question en interne a conduit à proposer 16 DPAI dans le PMT 2002-07. Le Comité du programme ayant admis que les DPAI devaient évoluer, 18 DPAI ont été ensuite présentés dans le PMT 2006-11. En outre, conformément à l'avis du Comité des forêts, du COFO, du Comité de l'agriculture et du COAG en 2005, un DPAI supplémentaire sur la bioénergie a été inclus dans le PTB 2006-07.

168. Il est à noter que les questions de parité hommes-femmes et de développement ont un statut particulier dans les thèmes interdisciplinaires, car elles sont régies par un Plan d'action spécifique approuvé par la Conférence de la FAO, incluant des obligations redditionnelles formelles vis-à-vis des Organes directeurs. La mise en œuvre de la question de la parité est conduite par la division concernée (désormais ESW) et appuyée par un réseau de « points de contact pour les questions de parité hommes-femmes » dans toutes les unités concernées du Siège et des bureaux régionaux.

Généralisation des DPAI et utilisation accrue de la planification conjointe « ex-ante »

169. Plus récemment, le renforcement de l'action interdisciplinaire a été l'un des principes directeurs des initiatives de réformes approuvées de la période 2005-07. L'utilisation de la planification *ex ante* a été encouragée parce qu'elle concerne les domaines relevant des DPAI. Ce choix était également conforme aux orientations du Comité du Programme, favorables à une plus grande sélectivité et à la « généralisation » des DPAI dans la structure de programmes, dans la mesure possible. La plupart des DPAI les plus anciens ont donc été réaménagés en entités de programme pluridisciplinaires et ancrés plus fermement dans la plupart des programmes du PTB, incluant par exemple des entités de programmes spécialisés dans les changements climatiques et la bioénergie.

Arrangements organisationnels

170. Un exemple marquant de l'attention portée à la pluridisciplinarité dans les réformes mises en œuvre pendant la période 1994-95 a été le passage de l'unité chargée de la parité hommes-femmes au rang de division, ce qui a renforcé son mandat initial et a facilité son travail de coordination entre les diverses divisions de la FAO.

171. La structure organisationnelle a fait l'objet de nouveaux changements en 2005-07 afin d'améliorer l'efficacité des activités interdisciplinaires sur des sujets importants. En particulier, l'appui à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités a été renforcé par le biais de la Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités (KCE); et les activités sur le changement climatique et les « énergies vertes » par le biais de la Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie, (NRC).

172. Au niveau du terrain en Afrique, Europe et Asie centrale, et Amérique latine et Caraïbes, les services aux pays et aux groupements sous-régionaux bénéficient de la création d'équipes multidisciplinaires dans les bureaux sous-régionaux.

Fonds catalytiques centraux

173. Depuis le PTB 2002-03, des fonds catalytiques ont été inclus dans le budget afin d'appuyer les activités interdisciplinaires, sachant que l'enveloppe initiale était assez modeste. Le PTB 2008-09 enregistre une nette augmentation de ces fonds, qui s'élèvent désormais à 2,8 millions de dollars EU. Sur cette somme, un montant de 1,6 million de dollars EU est prévu pour appuyer les activités dans les domaines de la gestion des connaissances, du renforcement des capacités, du changement climatique et de la bioénergie, le solde étant mis à la disposition des groupes gérant les activités interdisciplinaires sur une base « concurrentielle », c'est-à-dire en fonction de l'intérêt présenté par les demandes émanant de ces groupes, et de la disponibilité éventuelle de ressources extrabudgétaires.